



Société Martiniquaise des Eaux

**ASSAINISSEMENT  
S.C.C.N.O.**



Station La Vigie – Le Morne Vert

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2012**

# SOMMAIRE

<b>1. ETAT DU SERVICE .....</b>	<b>5</b>
1.1. DONNEES SUR LES RACCORDES .....	5
1.1.1. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENT EN SERVICE OU NON .....	5
1.1.2. NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS PAR COMMUNE .....	5
1.1.3. NOMBRE TOTAL D'ABONNES COMMUNAUX .....	6
1.1.4. LES ENQUETES RACCORDABLES/ NON RACCORDABLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT .....	6
1.2. COLLECTE ET TRANSPORT DES EFFLUENTS .....	7
1.2.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES PRESENTS SUR LE RESEAU .....	7
1.2.2. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	11
1.2.2.1. Réseau de BELLEFONTAINE Bourg .....	11
1.2.2.2. Réseau du CARBET Bourg .....	13
1.2.2.3. Réseau de CASE PILOTE Bourg .....	16
1.2.2.4. Réseau de FOND SAINT DENIS .....	18
1.2.2.5. Réseau de PRECHEUR Bourg .....	18
1.2.2.6. Réseau de SAINT PIERRE Bourg .....	19
1.2.2.7. Réseau du MORNE VERT .....	21
1.3. TRAITEMENTS DES EAUX USEES .....	22
1.3.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES PRESENTS SUR LE RESEAU .....	22
1.3.2. COMMUNE DE BELLEFONTAINE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	24
1.3.2.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg .....	24
1.3.2.2. Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente FOND BOUCHER .....	26
1.3.2.3. Station de traitement d'eaux usées Lits bactériens FOND BOUCHER .....	26
1.3.3. COMMUNE DU CARBET : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	27
1.3.3.1. Station d'épuration du Bourg (La Lagune) .....	27
1.3.3.2. Station d'épuration BOUT BOIS .....	27
1.3.4. COMMUNE DE CASE PILOTE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	27
1.3.4.1. Station de traitement d'eaux usées de MANIBA .....	27
1.3.4.2. Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil .....	31
1.3.5. COMMUNE DE FOND SAINT DENIS : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	32
1.3.5.1. STEP Fond Saint Denis .....	32
1.3.6. COMMUNE DU PRECHEUR : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	33
1.3.6.1. Station de la Charmeuse I .....	33
1.3.6.2. Station de la charmeuse II .....	34
1.3.6.3. Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet .....	34
1.3.6.4. Station de l'Ecole Communale .....	36
1.3.6.5. STEP Cité Lenny (Solidarité) .....	37
1.3.6.6. STEP La Perle (Préville) .....	38
1.3.7. COMMUNE DE SAINT PIERRE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	40
1.3.7.1. Station de traitement d'eaux usées de Fond Coré Bourg .....	40
1.3.8. COMMUNE DU MORNE VERT : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	42
1.3.8.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg .....	42
<b>2. ACTIVITE DU SERVICE .....</b>	<b>44</b>
2.1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE .....	44
2.1.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SME .....	45
2.1.2. MOYENS EN PERSONNEL .....	45
2.1.3. ORGANISATION INTERNE .....	46
2.1.4. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE (AFFERMAGE) .....	47
2.1.5. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (AFFERMAGE ET PRESTATIONS COMPLÈTES) .....	48
2.2. LA DEMARCHE SECURITE .....	48
2.2.1. RAPPEL REGLEMENTAIRE .....	48
2.2.2. LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES .....	48

2.2.3. DOCUMENT UNIQUE SCCCNO .....	49
2.3. LA QUALITE DE SERVICE .....	49
2.3.1. LA DEMARCHE QUALITE DE LA SME.....	49
2.3.2. LE BAROMETRE SATISFACTION CLIENTS.....	50
2.3.3. LE SERVICE CLIENT.....	52
2.4. LA COMMUNICATION EXTERNE .....	55
2.5. LES FAITS MARQUANTS 2012 .....	56
2.6. INDICATEURS FINANCIERS .....	58
2.6.1. TARIFS .....	58
2.6.2. PRIX DE L'EAU (FACTURE 120 M3).....	59
2.6.3. ASSIETTE DE FACTURATION .....	59
2.6.4. RELATIONS AVEC LES ABONNES.....	60
2.7. FONCTIONNEMENT DU RESEAU .....	61
2.7.1. FONCTIONNEMENT DES RESEAUX.....	61
2.7.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT.....	64
2.8. FONCTIONNEMENT DE L'EPURATION .....	65
2.8.1. FONCTIONNEMENT DES STATIONS .....	65
2.8.2. LA QUALITE DE L'EAU ET DES PRESTATIONS.....	71
2.8.3. BILAN DE PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	75
2.9. INDICATEURS TECHNIQUES.....	80
2.9.1. INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	80
2.9.2. BRANCHEMENTS RENOUVELES.....	84
2.9.3. RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE :.....	85
2.9.4. RENOUVELLEMENT RESEAU :.....	86
2.10. AUTRES TRAVAUX.....	86
2.10.1. BRANCHEMENTS NEUFS.....	87
2.10.2. DIAGNOSTIC DE RESEAU.....	87
2.10.3. RECAPITULATIF DES CONTROLES DE BRANCHEMENTS REALISES .....	89
2.10.4. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS .....	89
2.11. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE .....	90
2.11.1. LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS.....	90
2.11.1.1. BELLEFONTAINE Bourg .....	90
2.11.1.1.1. Réseaux eaux usées.....	90
2.11.1.1.2. Postes de refoulement.....	90
2.11.1.1.3. Station de traitement d'eaux usées.....	91
2.11.1.2. BELLEFONTAINE Fond Boucher .....	92
2.11.1.2.1. Réseau eaux usées.....	92
2.11.1.2.2. Stations de traitement d'eaux usées.....	92
2.11.1.3. CARBET Bourg.....	93
2.11.1.3.1. Réseau.....	93
2.11.1.3.2. Postes de refoulement.....	94
2.11.1.3.3. Station de traitement d'eaux usées.....	98
2.11.1.4. CARBET Bout bois .....	98
2.11.1.5. CASE PILOTE Bourg .....	99
2.11.1.5.1. Réseaux.....	99
2.11.1.5.2. Poste de refoulement.....	100
2.11.1.5.3. Stations de traitement d'eaux usées.....	101
2.11.1.6. CASE PILOTE Fond Boucher .....	101
2.11.1.6.1. Réseaux eaux usées.....	101
2.11.1.6.2. Station de traitement d'eaux usées.....	101
2.11.1.7. FOND SAINT DENIS.....	102
2.11.1.7.1. Station d'épuration.....	102
2.11.1.8. PRECHEUR .....	102
2.11.1.8.1. Station d'épuration Charmeuse 1 .....	102
2.11.1.8.2. Station d'épuration Charmeuse 2 .....	102
2.11.1.8.3. Station épuration Citée Coquet.....	103
2.11.1.8.4. Station Ecole communale.....	103

2.11.1.8.5.	Station Citée solidarité .....	103
2.11.1.8.6.	Station La Perle .....	104
2.11.1.9.	SAINT PIERRE Bourg.....	105
2.11.1.9.1.	Réseaux eaux usées.....	105
2.11.1.9.2.	Postes de refoulement.....	105
2.11.1.9.3.	Station de traitement d'eaux usées.....	105
<b>2.11.2.</b>	<b><i>SYNTHESE DES ACTIONS LES PLUS IMPORTANTES A MENER SUR LES OUVRAGES.....</i></b>	<b>107</b>
2.11.2.1.	Télésurveillance des sites .....	109
2.11.2.2.	Schéma Directeur d'Assainissement.....	109
<b>2.12.</b>	<b>EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION.....</b>	<b>110</b>
<b>2.12.1.</b>	<b><i>SERVICES PUBLICS .....</i></b>	<b>110</b>
<b>2.12.2.</b>	<b><i>STATIONS D'EPURATION.....</i></b>	<b>110</b>
<b>2.12.3.</b>	<b><i>DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS.....</i></b>	<b>111</b>
<b>2.12.4.</b>	<b><i>MARCHES PUBLICS .....</i></b>	<b>111</b>
<b>2.12.5.</b>	<b><i>ENVIRONNEMENT.....</i></b>	<b>112</b>
<b>2.12.6.</b>	<b><i>SECURITE .....</i></b>	<b>112</b>
<b>2.13.</b>	<b>LE DEVENIR DES BOUES DE STATIONS DE TRAITEMENT D'EAUX USEES .....</b>	<b>113</b>
<b>2.14.</b>	<b>L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....</b>	<b>116</b>

## 1. ETAT DU SERVICE

### 1.1. Données sur les raccordés

#### 1.1.1. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENT EN SERVICE OU NON

Le nombre total de branchement en service ou non au 31/12/2012 sur le périmètre syndical s'élève à : **4 535**

#### 1.1.2. NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS PAR COMMUNE

Le nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif s'élève au 31/12/2012 à **4 465**.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par commune avec l'historique sur les 6 derniers exercices :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>BELLEFONTAINE</b>							
Nombre d'assujettis assainissements	397	401	399	398	412	421	402
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	54 454	56 927	53 808	52 914	68 921	55 228	48 556
<b>CARBET</b>							
Nombre d'assujettis assainissements	1 068	1 074	1 064	1059	1 068	1 098	1 052
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	214 910	211 502	208 408	184 006	208 203	191 373	206 941
<b>CASE PILOTE</b>							
Nombre d'assujettis assainissements	1 221	1 209	1 218	1228	1 272	1304	1 265
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	147 686	143 913	139 598	129 978	129 082	129 446	128 445
<b>FONDS SAINT DENIS</b>							
Nombre d'assujettis assainissements	29	30	30	30	29	32	33
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	1 573	3 504	3 444	3 155	2 910	2 941	2 969
<b>PRECHEUR</b>							
Nombre d'assujettis assainissements	201	182	176	226	284	187	156
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	27 746	24 029	24 770	26 446	28 115	22536	10 016
<b>MORNE VERT</b>							
Nombre d'assujettis assainissements	59	80	81	82	82	88	81
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	5 690	6 031	7 414	6938	6 143	5 693	5 731
<b>SAINT PIERRE</b>							
Nombre d'assujettis assainissements	1 535	1 538	1 535	1519	1 443	1 528	1 476
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	187 993	193 337	163 363	167 750	161 044	154 960	162 681
<b>Total nombre d'assujettis assainissements</b>	<b>4 510</b>	<b>4 514</b>	<b>4 503</b>	<b>4 542</b>	<b>4 590</b>	<b>4658</b>	<b>4 465</b>
<b>Total volumes assujettis (m<sup>3</sup>)</b>	<b>640 052</b>	<b>639 243</b>	<b>600 805</b>	<b>571 187</b>	<b>604 418</b>	<b>562 177</b>	<b>565 339</b>

### 1.1.3. NOMBRE TOTAL D'ABONNES COMMUNAUX

Le nombre total de branchement communaux en service au 31/12/2012 sur le périmètre syndical s'élève à : **80** pour les communaux et 27 pour les administrations.

### 1.1.4. LES ENQUETES RACCORDEABLES/ NON RACCORDEABLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Ce travail nécessitait préalablement la fourniture par le SCCCNO à la SME, des fonds cadastraux permettant d'identifier précisément les références des parcelles qui feront l'objet de ces enquêtes et leur propriétaire. Ces éléments ont été fournis début 2009 de manière incomplète et les enquêtes ont pu démarrer au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Les résultats des enquêtes menées par la SME ont été transmis au SCCCNO aux cours du mois de novembre 2009.

Les clients potentiellement raccordables sont évalués à 184 dans le cadre de notre démarche (distance habitation à réseau  $\leq 100$  ml).

La campagne d'enquêtes a évalué à 189 la liste des clients raccordables (et non raccordés) pour lesquels la SME a émis des factures d'assainissement.

La SME validera et transmettra aux clients les factures d'avoir du SCCCNO des raccordables et non raccordés qui n'ont pas encore fait l'objet d'un remboursement.

Ces sommes seront reversées selon la situation du compte de ces clients.

## 1.2. Collecte et transport des effluents

### 1.2.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES PRESENTS SUR LE RESEAU

A compter de Mars 2012, la SME s'est doté d'un nouveau logiciel de SIG dénommé APIC, plus adapté aux métiers de l'eau. La bascule du logiciel RESOCAD au logiciel APIC est un processus qui a demandé certaines adaptations de format de données.

La bascule des données est toujours en cours.

Le tableau ci dessous présente le descriptif des canalisations par nature et diamètre :

Commune	Diamètre	Refoulement		
		Fonte	PVC	Non renseigné
Bellefontaine	Ø 90 mm	0	1475	0
Case Pilote	Ø125mm	0	256	0
	Ø 90 mm	0	114	0
Fond Saint Denis	--	0	0	0
Carbet	Ø150 mm	0	421	0
	Ø 90 mm	0	1 245	0
	Ø140 mm	0	268	0
Morne Vert	--	0	0	0
Prêcheur	--	0	0	0
Saint Pierre	Ø 90 mm	0	1050	0
	Ø110 mm	0	995	0
<b>TOTAL</b>	--	<b>0</b>	<b>5 824</b>	<b>0</b>

Commune	Diamètre	Gravitaire			
		AC	PVC	Fonte	Non renseigné
Bellefontaine	Ø100 mm	0	98	0	0
	Ø160 mm	126	72	0	0
	Ø200 mm	1 776	3 018	0	0
Case Pilote	non renseigné	0	36	0	0
	Ø90 mm	0	0	0	0
	Ø125 mm	61	0	0	0
	Ø140 mm	1 885	0	0	0
	Ø160 mm	877	1 705	0	0
	Ø200 mm	2 043	6 443	43	0
Fond Saint Denis	Ø200 mm	0	240	0	0
Carbet	Ø125 mm	0	0	137	0
	Ø150 mm	0	25	0	0
	Ø160 mm	117	1 877	0	0
	Ø200 mm	4 717	8 672	107	0
	Ø225 mm	0	12	0	0
Morne Vert	non renseigné	0	51	0	0
	Ø200 mm	0	369	0	0
Prêcheur	non renseigné	0	0	0	165
	Ø110 mm	0	210	0	0
	Ø125 mm	0	33	0	0
	Ø160 mm	0	185	0	0
	Ø200 mm	0	1 545	0	0

Commune	Diamètre	Gravitaire			
		AC	PVC	Fonte	Non renseigné
Saint Pierre	non renseigné	0	0	0	26
	Ø150 mm	0	0	65	0
	Ø160 mm	387	1 340	0	0
	Ø200 mm	6 725	1 610	0	0
	Ø250 mm	324	0	0	0
	Ø300 mm	313	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>19 351</b>	<b>27 541</b>	<b>352</b>	<b>191</b>

Le tableau suivant présente le nombre de poste de refoulement présent sur le réseau du SCCCNO

Bellefontaine		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Nombre de postes</b>	<i>u</i>								
<i>Bourg</i>		2	2	2	2	2	2	2	2
<b>Nombre de pompes</b>	<i>u</i>								
<i>Bourg</i>		4	4	4	4	4	4	4	4
<b>Puissance totale installée</b>	<i>kW</i>								
<i>Bourg</i>		29,6	29,6	29,6	29,6	29,6	29,6	29,6	29,6

Case Pilote		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Nombre de postes</b>	<i>u</i>	3	3	3	3	3	3	3	3
<i>Bourg</i>									
<b>Nombre de pompes</b>	<i>u</i>	6	6	6	6	6	6	6	6
<i>Bourg</i>									
<b>Puissance totale installée</b>	<i>kW</i>	24	24	24	24	24	27,2	27,2	27,2
<i>Bourg</i>									

Carbet		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Nombre de postes</b>	<i>u</i>	5	5	5	5	5	5	5	5
<i>Bourg</i>									
<b>Nombre de pompes</b>	<i>u</i>	10	10	10	10	10	10	10	10
<i>Bourg</i>									
<b>Puissance totale installée</b>	<i>kW</i>	54,2	54,2	54,2	50,8	50,8	50,8	50,8	50,8
<i>Bourg</i>									

Fond Saint Denis		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de postes	<i>u</i>	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>Bourg</i>									
Nombre de pompes	<i>u</i>	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>Bourg</i>									
Puissance totale installée	<i>kW</i>	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>Bourg</i>									

Prêcheur		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de postes	<i>u</i>								
<i>Anse Belleville*</i>			-	-	-	-	1	1	1
<i>Cité Lenny</i>			-	-	-	-	-	-	-
<i>Cité Coquette</i>			-	-	-	-	-	-	-
Nombre de pompes	<i>u</i>								
<i>Anse Belleville*</i>			-	-	-	-	2	2	2
<i>Cité Lenny</i>			-	-	-	-	-	-	-
<i>Cité Coquette</i>			-	-	-	-	-	-	-
Puissance totale installée	<i>kW</i>								
<i>Anse Belleville*</i>			-	-	-	-	4,8	4,8	4,8
<i>Cité Lenny</i>			-	-	-	-	-	-	-
<i>Cité Coquette</i>			-	-	-	-	-	-	-

\* Présent dans l'inventaire contractuel sommaire du patrimoine du SCCCNO, mais propriété de la CCNM. La situation administrative de l'installation doit être régularisée

Morne Vert		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de postes	<i>u</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Bourg</i>									
Nombre de pompes	<i>u</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Bourg</i>									
Puissance totale installée	<i>kW</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Bourg</i>									

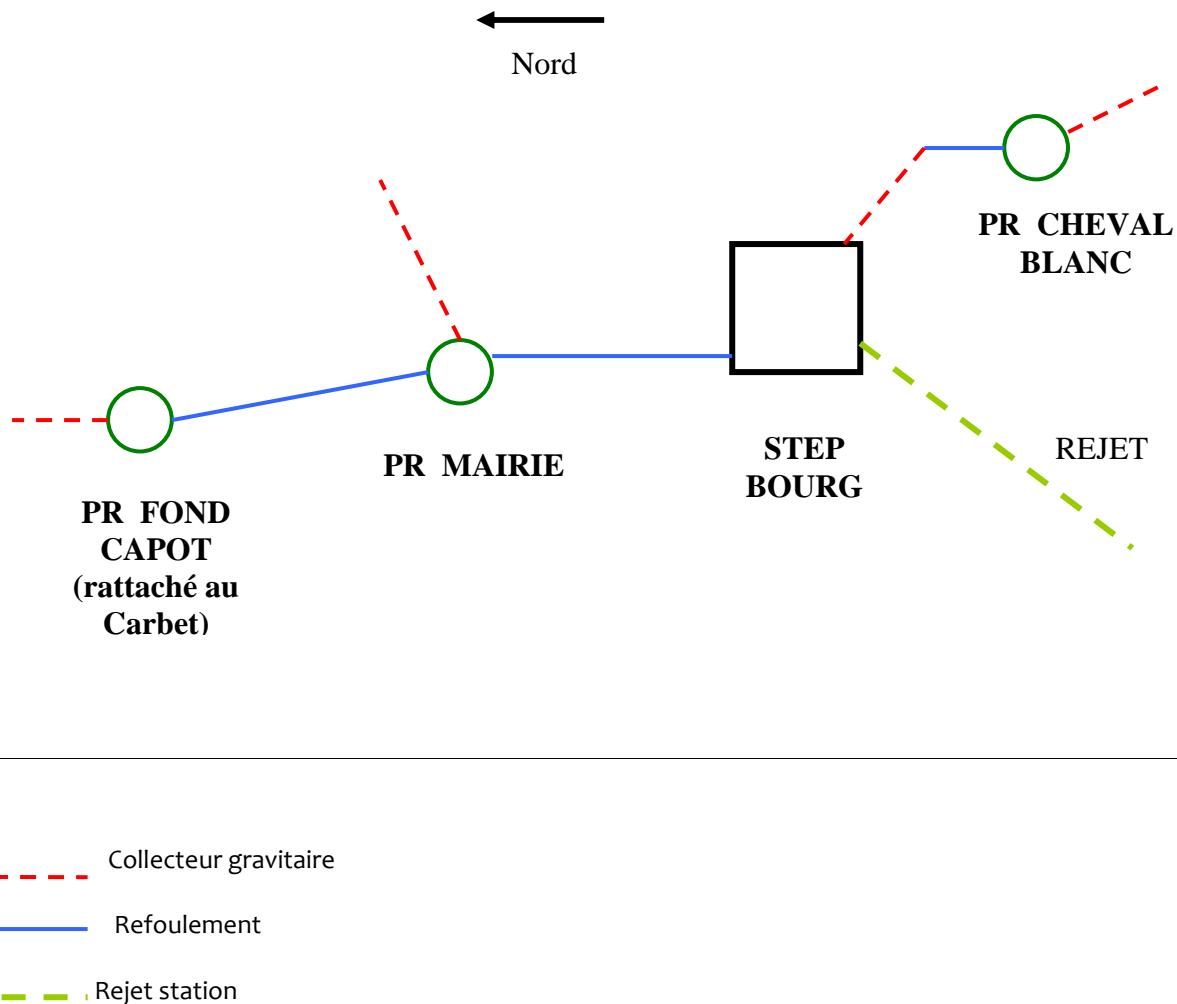
Saint Pierre		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Nombre de postes</b> <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	3	3	3	3	3	3	3
<b>Nombre de pompes</b> <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	5	6	6	6	6	6	6
<b>Puissance totale installée</b> <i>Bourg</i>	<i>kW</i>	-	32,4	28,6	28,6	28,6	31,2	31,2	31,2

TOTAL			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Nombre de postes</b>	<b>u</b>	10	13	13	13	13	13	14	14	14
<b>Nombre de pompes</b>	<b>u</b>	20	25	26	26	26	28	28	28	28
<b>Puissance totale installée</b>	<b>kW</b>	107,8	140,2	140,4	136,6	136,6	143,6	143,6	143,6	143,6

## 1.2.2. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

### 1.2.2.1. *Réseau de BELLEFONTAINE Bourg*

#### Schéma d'ensemble



Réseaux de collecte et Transfert

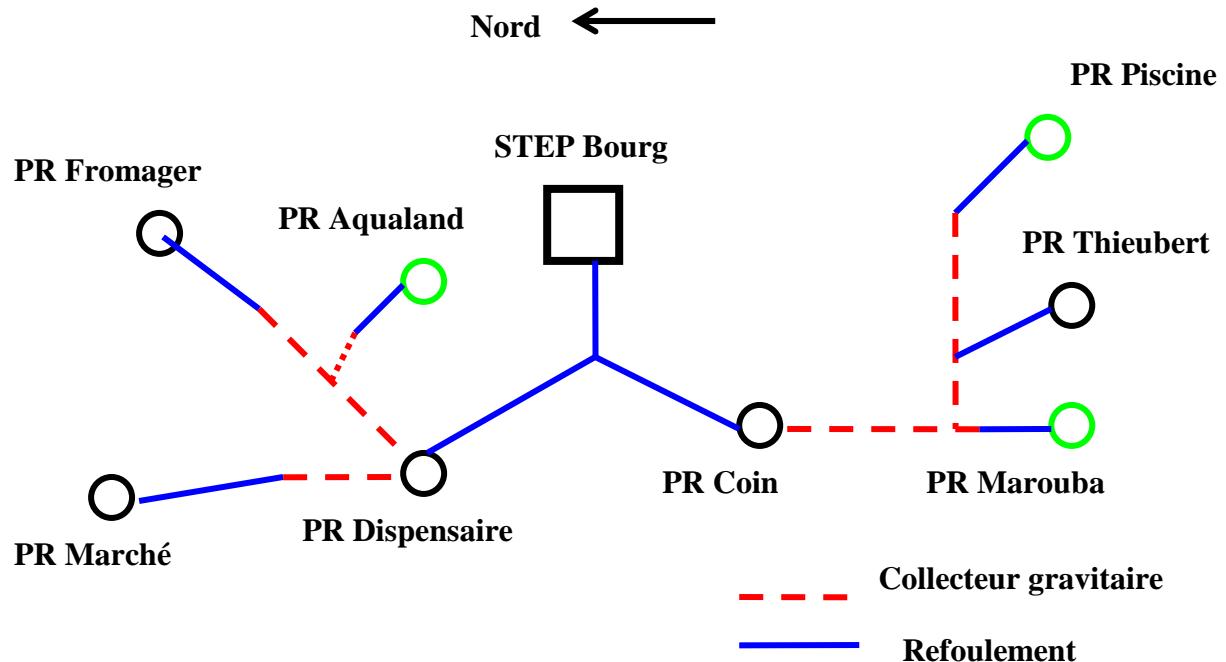
Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2012	U	Réceptionné en 2012	Nbre de regards	Janvier 2013
<b>Poste Mairie</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 110	134	2 780 1 250	ml	--	--	2 780 1 250
<b>Total</b>		<b>4 030</b>	ml	--	--	<b>4 030</b>
<b>Poste Cheval Blanc</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	73	1 650 225				1 650 225
<b>Total</b>		<b>1 875</b>	ml	--	--	<b>1 875</b>
<b>Fond Boucher</b> Gravitaire Ø 200	34	660	ml	--	--	660
<b>Total</b>		<b>660</b>	ml	--	--	<b>660</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 565</b>	ml	--	--	<b>6 565</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRE</b>		<b>5 090</b>	ml	--	--	<b>5 090</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		<b>1 475</b>	ml	--	--	<b>1 475</b>
<b>TOTAL REGARDS</b>	<b>241</b>		ml	--	--	--

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m <sup>3</sup> /h)	Date d'installation
<b>Poste de Cheval Blanc</b>					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2012
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2012
<b>Total</b>		<b>14,8</b>			
<b>Poste Mairie</b>					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 245	7,4	36	36	2011
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 245	7,4	36	36	2011
<b>TOTAL</b>		<b>14,8</b>			
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>		<b>29,6</b>			

### 1.2.2.2. Réseau du CARBET Bourg

#### Schéma d'ensemble



Les postes de refoulement Piscine, Marouba et Aqualand sont privés. Le poste Aqualand est géré par la CCNM. Au 31/12/2012, il était toujours en attente de rétrocéSSION au SCCCNO.

Réseaux de collecte et Transfert

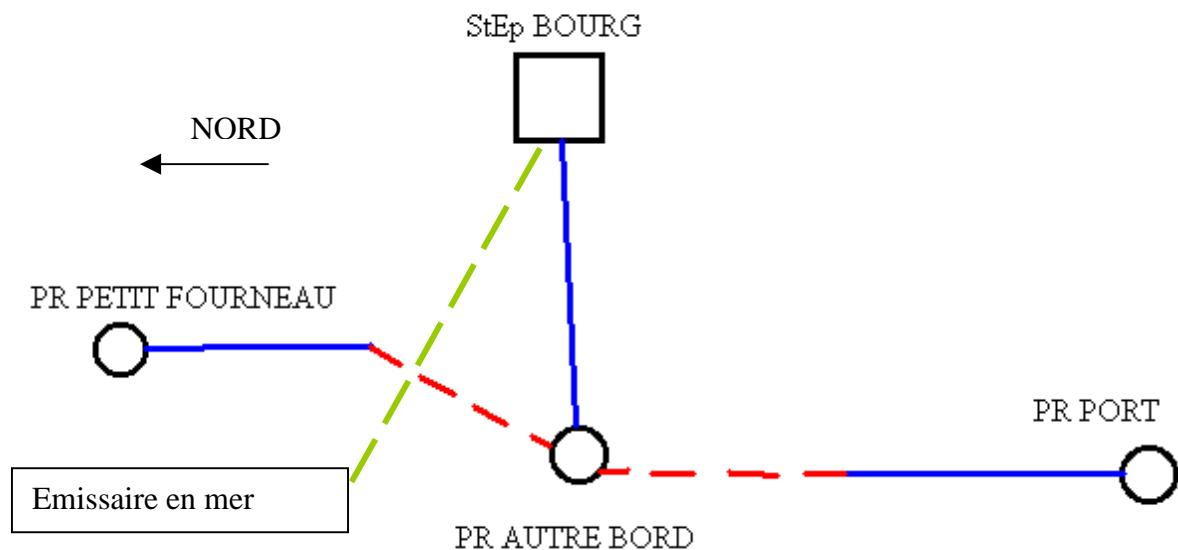
Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2012	U	Réceptionné en 2012	Nbre de regards	Janvier 2013
<b>Poste du Fromager</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	59	1 337 90	ml ml	-- --	79 --	1 337 90
<b>Total</b>		<b>1 427</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>1 427</b>
<b>Poste Marché</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	38	1 010 100	ml ml	-- --	39 --	1 010 100
<b>Total</b>		<b>1 110</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>1 110</b>
<b>Poste Dispensaire</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 125/140	208	5 427 268	ml ml	-- --	208 --	5 729 268
<b>Total</b>		<b>5 695</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>5 997</b>
<b>Poste Le Coin</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90/140	156	5 390 922	ml ml	-- --	183 --	5 390 922
<b>Total</b>		<b>6 312</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>6 312</b>
<b>Poste Fond Capot</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	72	1 720 554	ml ml	-- --	73 --	1 727 554
<b>Total</b>		<b>2 274</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>2 280</b>
<b>Bout Bois</b> Gravitaire Ø 200	20	471	ml	--	20	471
<b>Total</b>		<b>471</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>471</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17 289</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>17 598</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRE</b>		<b>15 355</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>15 664</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		<b>1 934</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>1 934</b>
<b>TOTAL REGARDS</b>	<b>553</b>		<b>U</b>	<b>--</b>	<b>602</b>	

**Poste de refoulement**

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m <sup>3</sup> /h)	Date d'installation
<b>Poste du Fromager</b>					
Pompe 1	FLYGT 3152 CP	7,4	33	36	2004
Pompe 2	FLYGT 3152 CP	7,4	33	36	2004
<b>Total</b>		<b>14,8</b>			
<b>Poste Fond Capot</b>					
Pompe 1	FLYGT 3085	1,7	16	7	2012
Pompe 2	FLYGT 3085	1,7	16	7	2012
<b>Total</b>		<b>3,4</b>			
<b>Poste Marché</b>					
Pompe 1	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	30	2011
Pompe 2	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	30	2011
<b>Total</b>		<b>4,8</b>			
<b>Poste Dispensaire</b>					
Pompe 1	FLYGT 3127.480	7,4	20	36	2011
Pompe 2	FLYGT 3127.480	7,4	20	36	2011
<b>Total</b>		<b>14,8</b>			
<b>Poste Le Coin</b>					
Pompe 1	FLYGT 3127	7,4	22	30	2012
Pompe 2	FLYGT 3127	7,4	22	30	2012
<b>Total</b>		<b>12,6</b>			
<b>Total Puissance</b>		<b>50,4</b>			

### 1.2.2.3. Réseau de CASE PILOTE Bourg

#### Schéma d'ensemble



#### Réseaux de collecte et Transfert

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre regards	Janvier 2012	Nbre regards	Réception en 2012	Nbre regards	Janvier 2013
<b>Poste du Port</b> Gravitaire Ø 200	35	663	--	--	--	663
<b>Total</b>		<b>663</b>	--	--	--	<b>663</b>
<b>Poste Autre Bord</b> Gravitaire Ø 200	71	1 442	--	--	--	1 759
Refoulement		260	--	--	--	260
<b>Total</b>		<b>1 702</b>	--	--	--	<b>2 019</b>
<b>Réseau Maniba</b> Gravitaire Ø 200	323	7 738	--	--	--	7 738
<b>Total</b>		<b>7 738</b>	--	--	--	<b>7 738</b>
<b>Réseau Petit Fourneau</b> Gravitaire Ø 200	136	2 563	--	--	--	2 563
Refoulement		110	--	--	--	110
<b>Total</b>		<b>2 673</b>	--	--	--	<b>2 673</b>
<b>Réseau Bâti Soleil</b> Gravitaire Ø 200		370	--	--	15	370
<b>Total</b>		<b>370</b>	--	--	<b>15</b>	<b>370</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13 146</b>	--	--	--	<b>13 463</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRE</b>		<b>12 776</b>	--	--	--	<b>13 093</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		<b>370</b>	--	--	--	<b>370</b>
<b>TOTAL REGARDS</b>	<b>565</b>				<b>580</b>	

**Poste de refoulement**

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m <sup>3</sup> /h)	Date d'installation
<b>Poste du Port</b>					
Pompe 1	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2008
Pompe 2	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2009
<b>Total</b>		<b>6</b>			
<b>Poste Autre bord</b>					
Pompe 1	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	36	2011
Pompe 2	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	36	2011
<b>Total</b>		<b>4,8</b>			
<b>Poste Petit Fourneau</b>					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 247	7,4	33	36	2010
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 247	7,4	33	36	2010
<b>Total</b>		<b>12,8</b>			
<b>TOTAL PUISSANCE</b>		<b>23,6</b>			

#### 1.2.2.4. Réseau de FOND SAINT DENIS

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2012	U	Réceptionné en 2012	Nbre de regards	Janvier 2013
<b>Rivière Mahaut</b> Gravitaire Ø 200	20	240	ml	--	--	240
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>240</b>	<b>ml</b>	--	--	<b>240</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRE</b>		<b>240</b>	<b>ml</b>	--	--	<b>240</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		-	ml	--	--	--
<b>TOTAL REGARDS</b>	<b>20</b>		<b>U</b>	--	--	--

#### 1.2.2.5. Réseau de PRECHEUR Bourg

##### Réseaux de collecte et Transfert

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2012	U	Réceptionné en 2012	Nbre de regards	Janvier 2013
<b>Cité Coquet</b> Gravitaire Ø 200	10	230	ml	--	--	230
<b>Total</b>		<b>230</b>	<b>ml</b>	--	--	<b>230</b>
<b>Charmeuse 1</b> Gravitaire Ø 200	39	910	ml	--	--	910
<b>Total</b>		<b>910</b>	<b>ml</b>	---	--	<b>910</b>
<b>Charmeuse 2</b>						
Gravitaire Ø 200	14	<b>293</b>	<b>ml</b>	--	--	<b>293</b>
<b>Total</b>		<b>293</b>	<b>ml</b>	--	--	<b>293</b>
<b>La Perle</b>						
Gravitaire Ø 200			ml	<b>540</b>	<b>30</b>	<b>540</b>
<b>Total</b>			<b>ml</b>	<b>540</b>	<b>30</b>	<b>540</b>
Non renseigné		<b>165</b>	<b>ml</b>			<b>165</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 598</b>	<b>ml</b>	<b>540</b>	--	<b>2 138</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRE</b>		<b>1 598</b>	<b>ml</b>	<b>540</b>	--	<b>2 138</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		-	ml	--	--	--
<b>TOTAL REGARDS</b>	<b>63</b>		<b>U</b>	--	<b>30</b>	

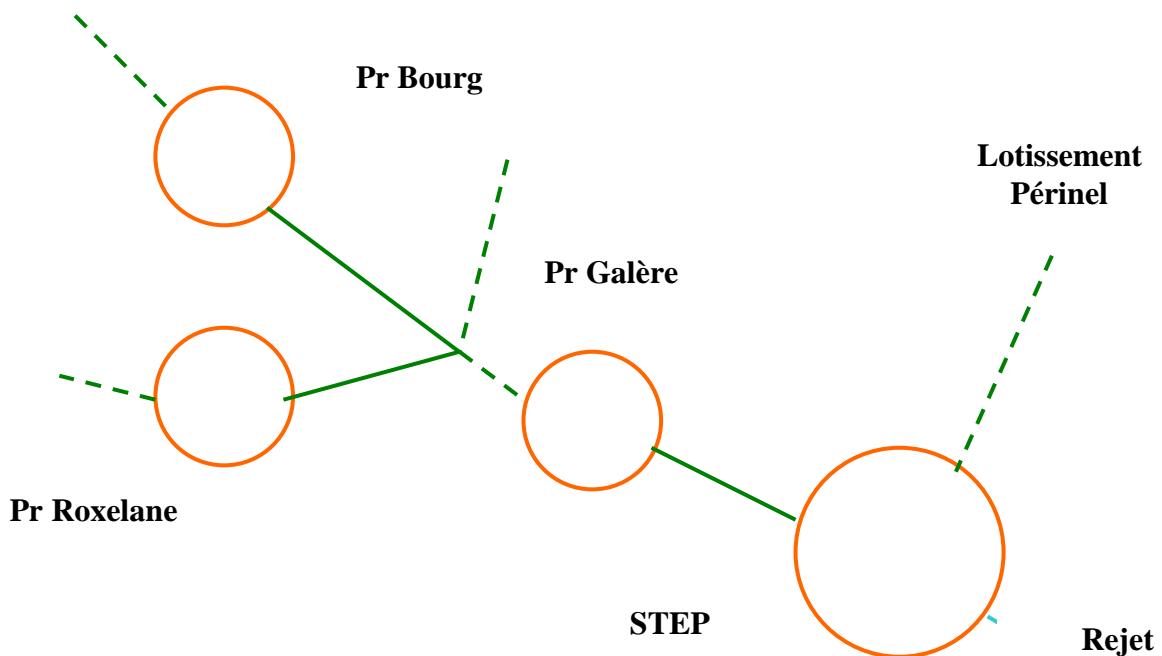
### **Poste de refoulement**

Le poste de refoulement Anse Belleville figure dans l'inventaire contractuel sommaire du patrimoine du SCCCNO, mais est la propriété de la CCNM. Cette installation doit faire l'objet d'une régularisation administrative concernant son intégration officielle dans le patrimoine du syndicat. Au 31/12/2012, elle était toujours gérée par la CCNM.

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m <sup>3</sup> /h)	Date d'installation
<b>Poste Anse Belleville</b>					
Pompe 1	FLYGT 3085 SH 172	2,4	36	36	2004
Pompe 2	FLYGT 3185 SH 172	2,4	36	36	2004
<b>TOTAL</b>		<b>4,8</b>			
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>		<b>4,8</b>			

#### **1.2.2.6. Réseau de SAINT PIERRE Bourg**

Schéma d'ensemble



**Réseau de collecte et Transfert**

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2012	U	Réceptionné en 2012	Nbre de regards	Janvier 2013
<b>Poste Bourg</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	244	6 632 860		-- --	-- --	6 632 860
<b>Total</b>		<b>7 492</b>		--	--	<b>7 492</b>
<b>Poste Roxelane</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	72	2 180 190		-- --	-- --	2 180 190
<b>Total</b>		<b>2 370</b>		--	--	<b>2 370</b>
<b>Poste Galère</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 110	82	1 977 995		-- --	-- --	1 977 995
<b>Total</b>		<b>2 972</b>		--	--	<b>2 972</b>
<b>Pérrinel</b> Gravitaire Ø 200		-		-	-	-
<b>Total</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 834</b>		--	--	<b>12 834</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRES</b>		<b>10 789</b>		--	--	<b>10 789</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		<b>2 045</b>		--	--	<b>2 045</b>
<b>TOTAL REGARDS</b>	<b>398</b>			--	--	--

**Postes de refoulement**

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m <sup>3</sup> /h)	Date d'installation
<b>Poste Galère</b> Pompe 1 Pompe 2	PUMPEX K87 PUMPEX K67	6,3 6,3	22 22	33 33	2006 2007
<b>Total</b>		<b>12,6</b>			
<b>Poste Roxelane</b> Pompe 1 Pompe 2	FLYGT 3085 SH 252 FLYGT 3085 SH 252	2,4 2,4	18 16	16,5 16,5	2010 2010
<b>TOTAL</b>		<b>4,8</b>			
<b>Poste Bourg</b> Pompe 1 Pompe 2	FLYGT 3127 SH 246 FLYGT 3127 SH 246	7,4 7,4	25 25	22 22	2010 2010
<b>Total</b>		<b>12,6</b>			
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>		<b>30</b>			

### 1.2.2.7. Réseau du MORNE VERT

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2012	U	Réceptionné en 2012	Nbre de regards	Janvier 2013
<b>La Vigie</b> Gravitaire Ø 200	19	420			19	420
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>420</b>				<b>420</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRE</b>		<b>420</b>				<b>420</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		-				
<b>TOTAL REGARDS</b>	<b>19</b>				<b>19</b>	

#### Poste de refoulement

Aucun poste n'est recensé sur le réseau de collecte de la commune Morne Vert en 2012.

## 1.3. Traitements des Eaux Usées

### 1.3.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES PRESENTS SUR LE RESEAU

Le tableau ci-dessous est la synthèse des ouvrages de traitement des eaux usées existant sur le périmètre du SCCCNO au 31/12/2012. La référence réglementaire concernant l'objectif de qualité du rejet est également indiquée.

Station	Capacité nominale		Commune	Arrêté Préfectoral	Arrêté du 22/06/2007
	Eq.hab.	En kgDBO5/j			
Bourg Bellefontaine	1 900	114	BELLEFONTAINE	20/02/2008	
Fond Boucher (salle polyvalente)	80	5	BELLEFONTAINE		X
Fond Boucher (lits bactériens)	150	9	BELLEFONTAINE		X
Bourg Carbet (lagune)	1 800	108	CARBET		X
Carbet Bout Bois (figure au patrimoine mais contesté par le SCCCNO)	80	5	CARBET		
Maniba Bourg	7 000	420	CASE PILOTE	10/10/2000	
Batisoleil (dénomination RAD 2011 : Fond Boucher)	80	5	CASE PILOTE		X
CGOSH (EDF – Vétiver) - PS PRIVEE	80		CASE PILOTE		
Rivière Mahault	100	6	FD ST DENIS		X
Charmeuse 1	300	18	PRECHEUR		X
Charmeuse 2	300	18	PRECHEUR		X
Coquette	250	15	PRECHEUR		X
Ecole maternelle (Ecole communale)	80	5	PRECHEUR		X
Cité Lenny (Solidarité)	100	6	PRECHEUR		X
La Perle (Préville) (intégrée à l'affermage en 2012)	400	24	PRECHEUR	20/02/2008	
Anse Belleville (PRIVE)	200	12	PRECHEUR		X
Maison de retraite (PS PRIVEE) Arrêt de l'activité au 01/01/2012	50	3	PRECHEUR		X
Fond Coré	1 900	114	SAINT PIERRE		X
La Vigie	300	18	MORNE VERT	20/02/2008	

## Evolution du nombre d'installations figurant au patrimoine du SCCCNO

			2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Bellefontaine</b>									
nombre	<i>u</i>	3	3	3	3	3	3	3	3
capacité totale	<i>éq.hab</i>	2 100	2 100	2 100	2 130	2 130	2 130	2 130	2 130
puissance totale installée	<i>kW</i>	6,4	6,4	6,4	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3
<b>Carbet</b>									
nombre	<i>u</i>	1	2	2	2	2	2	2	2
capacité totale	<i>éq.hab</i>	1 800	1 880	1 880	1 880	1 880	1 880	1 880	1 880
puissance totale installée	<i>kW</i>	33,2	33,2	33,2	33,9	34,6	34,6	34,6	34,6
<b>Case Pilote</b>									
nombre	<i>u</i>	2	2	2	2	2	2	2	2
capacité totale	<i>éq.hab</i>	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080
puissance totale installée	<i>kW</i>	86,77	86,77	86,77	86,77	86,77	86,77	86,77	87,17
<b>Fonds Saint-Denis</b>									
nombre	<i>u</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	100	100	100	100	100	100	100	100
puissance totale installée	<i>kW</i>	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
<b>Prêcheur</b>									
nombre	<i>u</i>	5	5	5	6	6	5	6	
capacité totale	<i>éq.hab</i>	630	630	630	1 030	1 030	630	1 030	
puissance totale installée	<i>kW</i>	10,5	10,5	10,5	(*)	(*)	(*)	19,1	
<b>Morne Vert</b>									
nombre	<i>u</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	300	300	300	300	300	300	300	300
puissance totale installée	<i>kW</i>	1,65	1,65	1,65	5	5	5	5	5
<b>Saint Pierre</b>									
nombre	<i>u</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	1 500	1 500	1 500	1900	1900	1900	1900	1900
puissance totale installée	<i>kW</i>	29,3	29,3	29,3	53	53	53	53	53
<b>TOTAL NOMBRE</b>	<i>u</i>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	
<b>CAPACITE TOTALE</b>	<i>éq.hab</i>	<b>13 560</b>	<b>13 640</b>	<b>13 640</b>	<b>14 020</b>	<b>14 020</b>	<b>13 640</b>	<b>14 420</b>	
<b>PUISSSANCE TOTALE INSTALLEE</b>	<i>kW</i>	<b>171,32</b>	<b>171,32</b>	<b>171,32</b>	<b>246,87</b>	<b>247,57</b>	<b>247,57</b>	<b>262,07</b>	

(\*) Entre 2009 et 2011, la SME a exploité la STEP La Perle en affermage, à la demande du SCCCNO et de la Commune du Prêcheur. Aucune donnée technique n'a été fournie par les donneurs d'ordre concernant cette station, en attente d'intégration officielle au patrimoine du SCCCNO, à cette époque. L'intégration officielle a eu lieu en Avril 2012.

### 1.3.2. COMMUNE DE BELLEFONTAINE : INVENTAIRE DETAILLE DES OUVRAGES

#### 1.3.2.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

La station d'épuration réhabilitée du Bourg de type aération prolongée, est de capacité nominale équivalente à 1 900 éq.hab..

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

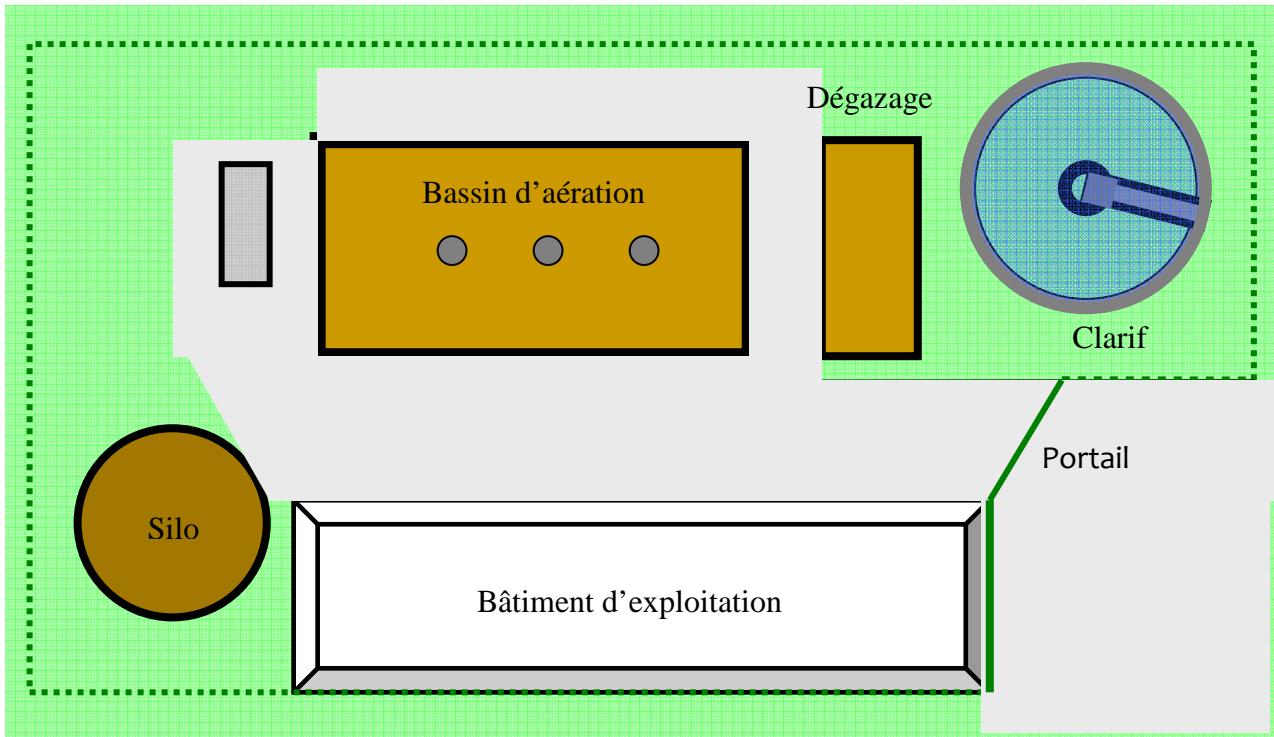
TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Prétraitement	Tamis rotatif	1	1,2
Aération	Turbines lentes	3	22,5
	Agitateur	1	5,5
Clarification	Pont racleur	1	1,5
Recirculation	Pompes Flygt	2	4
Extraction	Pompes Flygt	2	3
Rejet	Pompe Flygt	2	4
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>			<b>41,7</b>

- TRAITEMENT DES BOUES

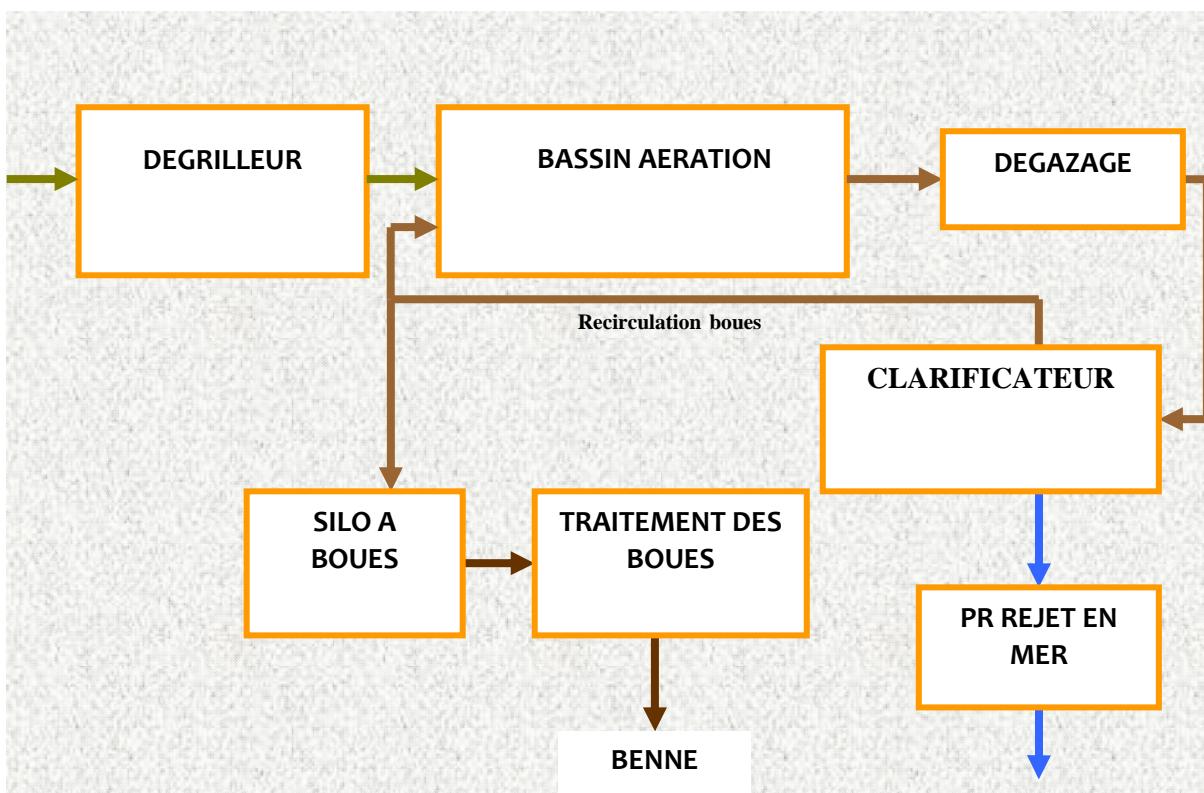
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Traitement des boues	Agitateur	1	2
	Pompe à boues	1	2,2
	Pompe à polymère	1	1,4
	Centrifugeuse	1	15
	Skid de lavage	1	2
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>			<b>22,6</b>

Station de traitement d'eaux usées du Bourg

# STATION D'EPURATION DE BELLEFONTAINE

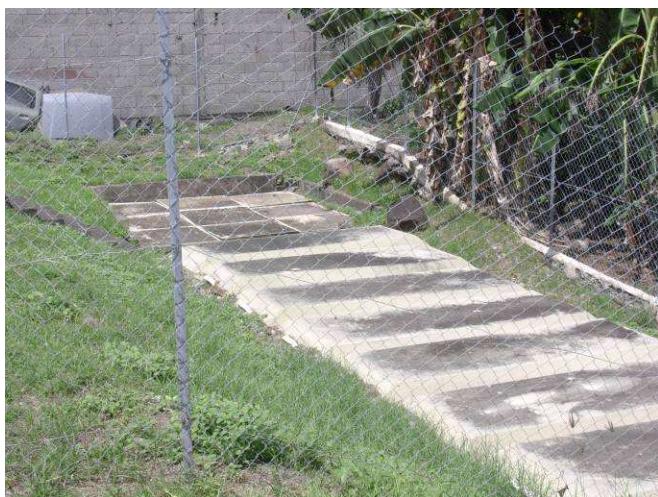


## Principe de fonctionnement



**1.3.2.2. Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente FOND BOUCHER**

Station d'épuration de type OXYVOR à aération prolongée, de capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

**1.3.2.3. Station de traitement d'eaux usées Lits bactériens FOND BOUCHER**

Station de type décanteur digesteur d'une capacité équivalente à 50EH  
Arrivée des effluents : gravitaire.

### 1.3.3. COMMUNE DU CARBET : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

#### 1.3.3.1. Station d'épuration du Bourg (La Lagune)

Station d'épuration de type Lagunage aéré, de capacité nominale équivalente à 1 800 eq.hab construite en 1981.

- CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

Equipements	Type	Nombre	Puissance (kW)	Date d'installation
Aération 1	Turbine Europelec	1	9	2009
Aération 2	Turbine Europelec	1	9	2010
Aération 3	Turbine Fenwick 1 AF2S 160 M6 V1	1	8,3	2003
Aération 4	Turbine Fenwick 1 AF2S 160 M6 V1	1	8,3	2007
<b>TOTAL PUISSANCES</b>			<b>34,6</b>	

#### 1.3.3.2. Station d'épuration BOUT BOIS

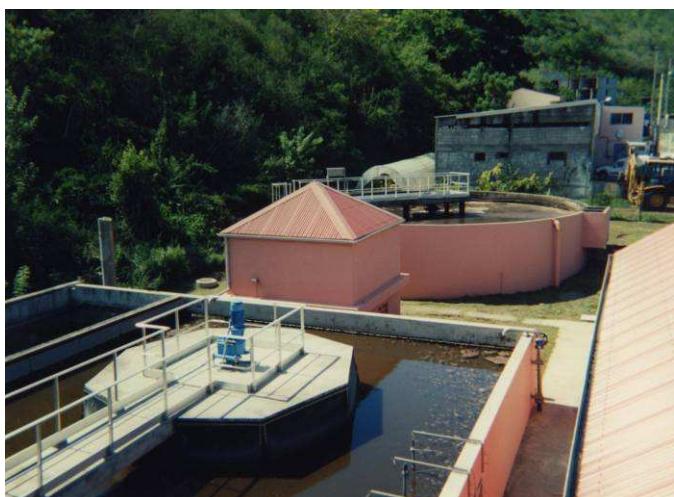
Aucune donnée technique de cette station n'a été transmise par le SCCCNO à la SME.

Il est urgent que ces éléments nous parviennent.

### 1.3.4. COMMUNE DE CASE PILOTE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

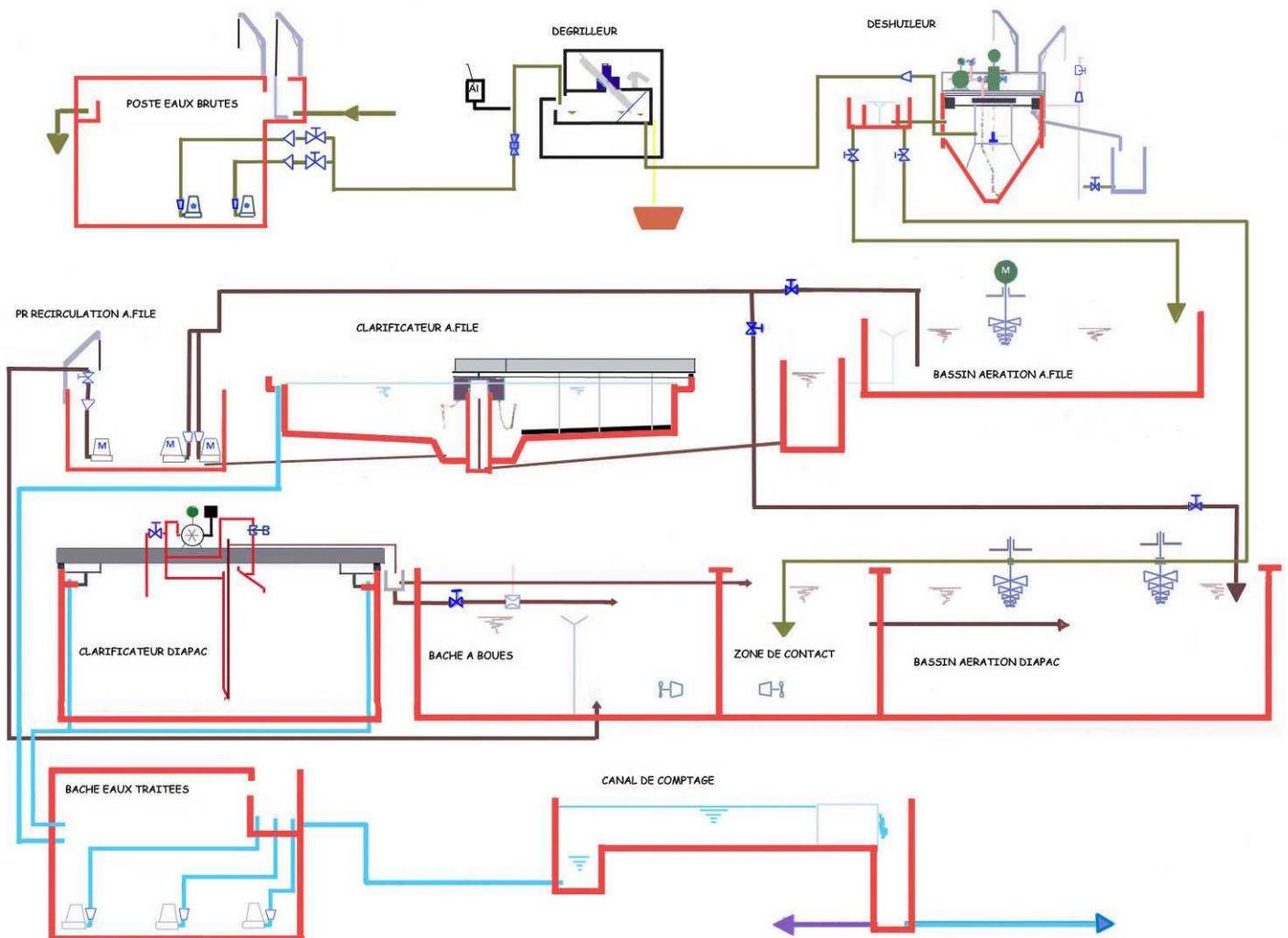
#### 1.3.4.1. Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

Station d'épuration à aération prolongée composée de deux filières de traitement  
Traitement biologique de capacité nominale équivalente à 7 000 éq.hab.



Vue d'ensemble de la station d'épuration

### Ligne d'eau de la station d'épuration de Maniba Case pilote



Cette station est composée :

- **Des prétraitements :**

- un dégrillage automatique de 50 cm de large ;
- un dessableur dégraisseur de 4m de diamètre ;
- une désodorisation avec un ventilateur de 0,18 kW ;

- **D'un poste de relevage :**

- bâche de 26 m<sup>3</sup> ;
- deux pompes de 180 m<sup>3</sup>/h ;
- sonde à ultrasons assurant la mesure en continu du niveau du poste.

- **D'un traitement biologique**

Effectué par deux bassins d'aération et deux clarificateurs.

#### **LES BASSINS D'AERATION :**

- bassin à boues activées de 578 m<sup>3</sup> (nouvelle filière) avec deux aérateurs ACTIROTOR de 15 kW chacune ;

- 1 mesure d'oxygène avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier ;
- 1 mesure rédox avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier qui permet le fonctionnement des turbines en automatique ;
- 1 mesure de MES avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate qui permet la gestion de l'extraction des boues en excès ;
- une zone de dégazage ;
- bassin circulaire de 530 m<sup>3</sup> avec une turbine flottante dans l'ancien bassin d'une puissance de 22 kW.

### LES CLARIFICATEURS :

- 1 Clarificateur (DIAPAC) d'un volume de 245 m<sup>3</sup> (21.75 \* 4.5 \* 2.5) avec :
  - o 1 moteur d'entraînement de 0.12 kW
  - o 1 pompe béduvé boues de 3 kW
  - o 1 électrovanne de relevage du racleur
  - o 1 arrêt d'urgence pour moteur entraînement et pompes Béduvé boues
  - o 1 vanne PIC pour extraction des boues en excès
- 1 Clarificateur existant circulaire de 11 mètres de diamètre avec :
  - o 1 moteur d'entraînement
  - o 2 pompes de recirculation des boues
  - o 1 pompe de boue en excès de puissance de 1.6 kW
  - o 1 arrêt d'urgence
  - o Une poire niveau très bas dans la bâche de recirculation des boues.

### D'une unité de pompage et comptage des eaux traitées

- 3 pompes de puissance de 2.4 kW avec un débit de 90 m<sup>3</sup>/h ;
- L'arrêt et le démarrage des pompes se fait à l'aide de poires de niveau ;
- 1 comptage eau traitée par canal venturi et sonde ultrasons FDU 80 ;
- 1 mesure de turbidité sur l'eau traitée.

### D'une bâche de stockage des boues.

- volume de 15m<sup>3</sup> ;
- elle est munie d'un agitateur d'une puissance de 1.25 kW ;
- 3 poires de niveaux (bas, moyen, haut);
- mesure de matières en suspension avec signal 4-20 mA renvoyé à l'automate permettant le calcul de volume des boues et le calcul de volume du polymère de déshydratation ;
- désodorisation avec un ventilateur de 0.18 kW

### D'un poste de traitement des boues.

- 1 centrale de traitement des boues (GD presse) avec :
  - o 1 centrale polymère autonome avec deux pompes de 0.55 kW;
  - o 1 grille GD presse composé de :
    - o 1 détecteur de rotation
    - o 1 électrovanne alimentation air du vérin de lavage de grille
    - o 1 électrovanne d'eau de lavage de toiles
    - o 1 moteur d'entraînement de toile de puissance 0.37 kW
    - o 1 moteur racleur grille de puissance 0.37 kW
  - o 1 arrêt d'urgence
  - o 2 pompes à boues pour alimentation d'une puissance de 5.5 kW
  - o 1 électrovanne de dilution de polymère
  - o 1 pompe gaveuse avec sonde PT100
  - o 1 dévoueur de puissance de 15 kW
  - o 1 mesure de débit de boues
  - o 1 désodorisation avec un ventilateur de 0.44 kW

- **3 postes de désodorisation**

- Un poste se trouve sur le dessableur dégraisseur ;
- Le deuxième est situé dans le local GD presse
- Le troisième est situé sur la bâche à boue

POSTE	Nbre	Dont secours	Puissance installée unitaire (kW)	Puissance installée globale (kW)
<b>Tamisage/compacteur</b>				
Grille courbe	1		0,55	0,55
Dessableur / dégrilleur	1		0,18	0,18
Classificateur à sable	1		0,55	0,55
Pompe relevage (KSB immergée de 180m3/h)	2	1	7,5	15
<b>Biologique aération</b>				
Turbines ACTIROTOR	2		15	30
Turbine flottante	1		22	22
<b>Clarification</b>				
Moteur entraînement du DIAPAC	1		0,12	0,12
Pompe béduvé du DIAPAC	1		3	3
Moteur entraînement du l'ancien clarificateur	1			
Pompe de boues en excès	1		1,6	1,6
Pompes de recirculation	2			
<b>Puits à boues</b>				
agitateur	1		1,25	1,25
<b>Déshydratation boues</b>				
Moteur entraînement toile	1		0,37	0,37
Moteur entraînement raclage grille	1		0,37	0,37
Pompe à boues	1		5,5	5,5
Pompe polymères	1		0,55	0,55
Doseur chaux	1		0,25	0,25
Vibreur bas trémis chaux	1		0,08	0,08
Injecteur chaux dans pompe gaveuse	1		0,55	0,55
Secoueur	1		0,18	0,18
Ventilateur	1		0,55	0,55
<b>Désodorisation</b>				
Ventilateurs	3		0,18	0,18
Ventilateurs	1		0,44	0,44
			<b>TOTAL</b>	<b>83,27 kW</b>

### 1.3.4.2. **Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil**



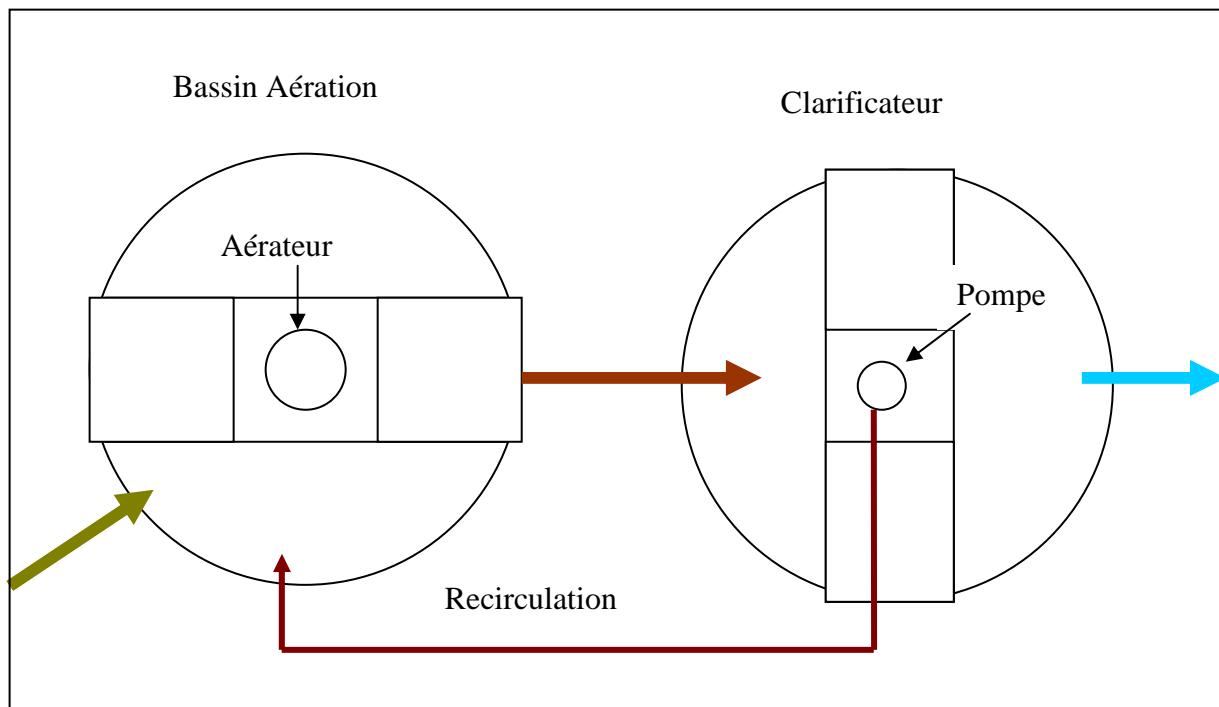
**Vue d'ensemble de la station d'épuration**

Cette station d'épuration OXYVOR de type boues faible charge, à capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>			<b>3,9</b>

### 1.3.5. COMMUNE DE FOND SAINT DENIS : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

#### 1.3.5.1. STEP Fond Saint Denis



Vue d'ensemble de la station d'épuration

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Bassin d'aération	Hydro-éjecteur 3085 MT	1		2,5
Clarificateur	Bassin	1		
	Pompe de Recirculation Flygt DF 3045	1		1,4
<b>T O T A L</b>				<b>3,9 kW</b>

La station reprend les effluents d'un bâtiment HLM de 28 logements.

### 1.3.6. COMMUNE DU PRECHEUR : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

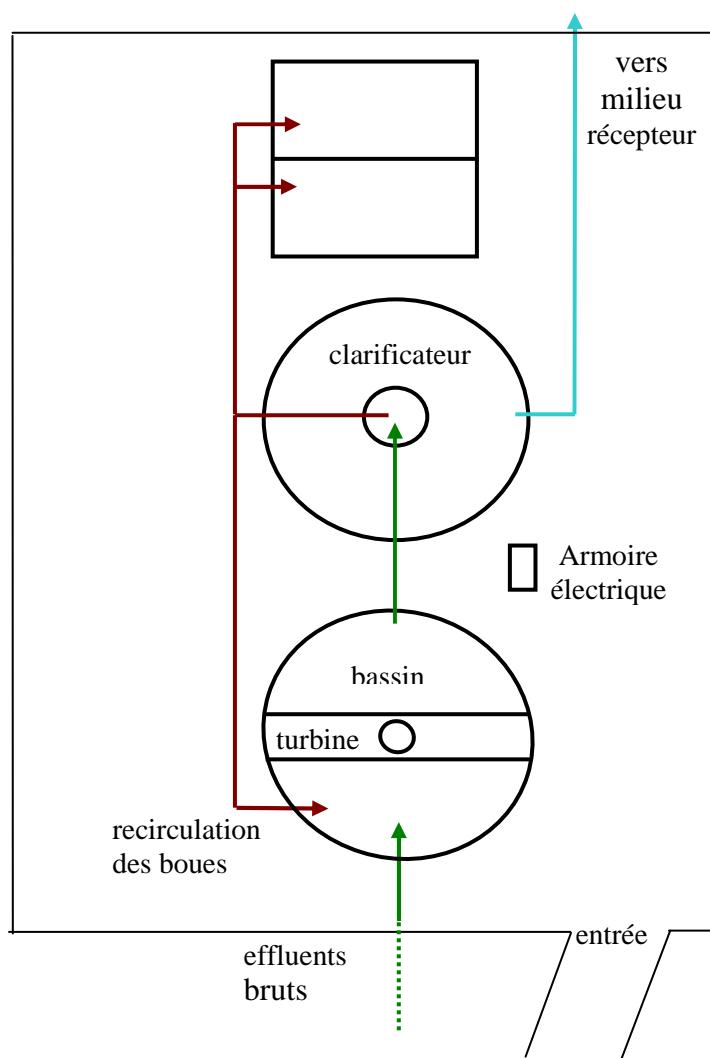
### **1.3.6.1. Station de la Charmeuse I**

Cette station de type boues activées faible charge a une capacité de 300 éq.hab.



#### **Vue d'ensemble de la station d'épuration Charmeuse 1**

## Principe de fonctionnement



- **CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS**

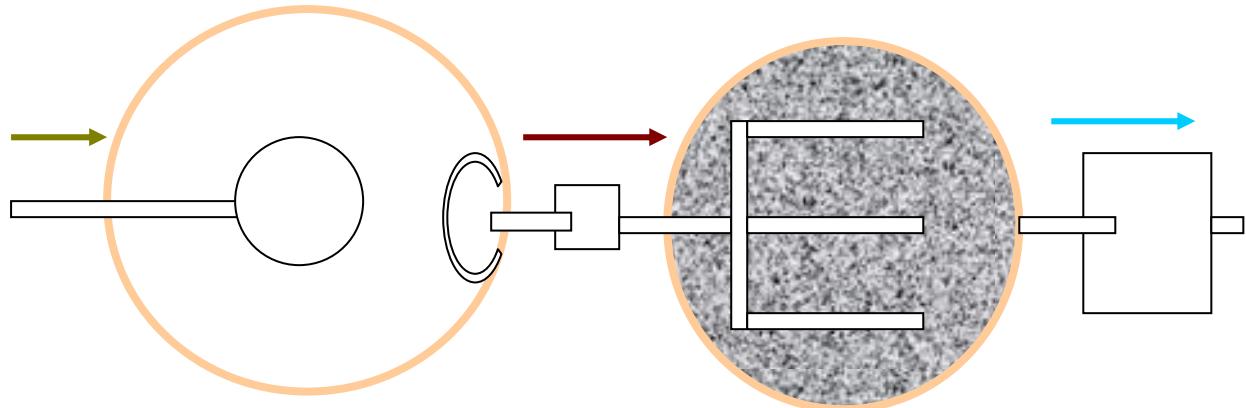
EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
<b>Bassin Aération</b>	Hydro-éjecteur	1	2,5
<b>Clarificateur</b>	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>			<b>3,9</b>

#### **1.3.6.2. Station de la charmeuse II**

Station de type Décanteur Digesteur DIGEPUR de capacité nominale équivalente à 50 éq.hab.

- Population raccordée : 20 logements
- Arrivée des effluents : gravitaire

#### **Principe de fonctionnement**



#### **1.3.6.3. Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet**

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 200 éq.hab.

Population raccordée : 19 abonnés

Arrivée des effluents : gravitaire

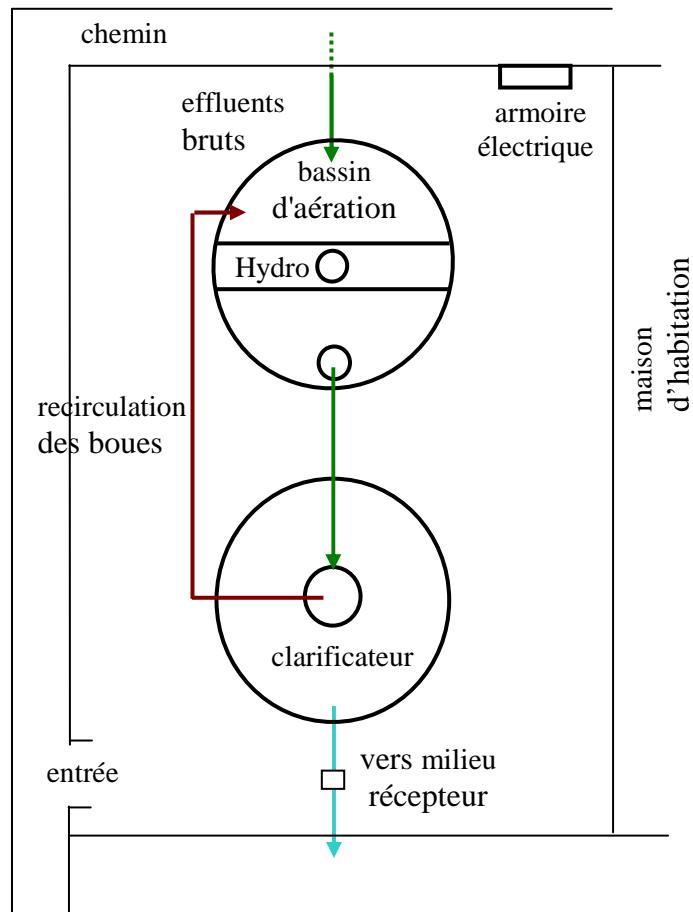


Vue d'ensemble de la station d'épuration

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS**

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>			<b>3,9</b>

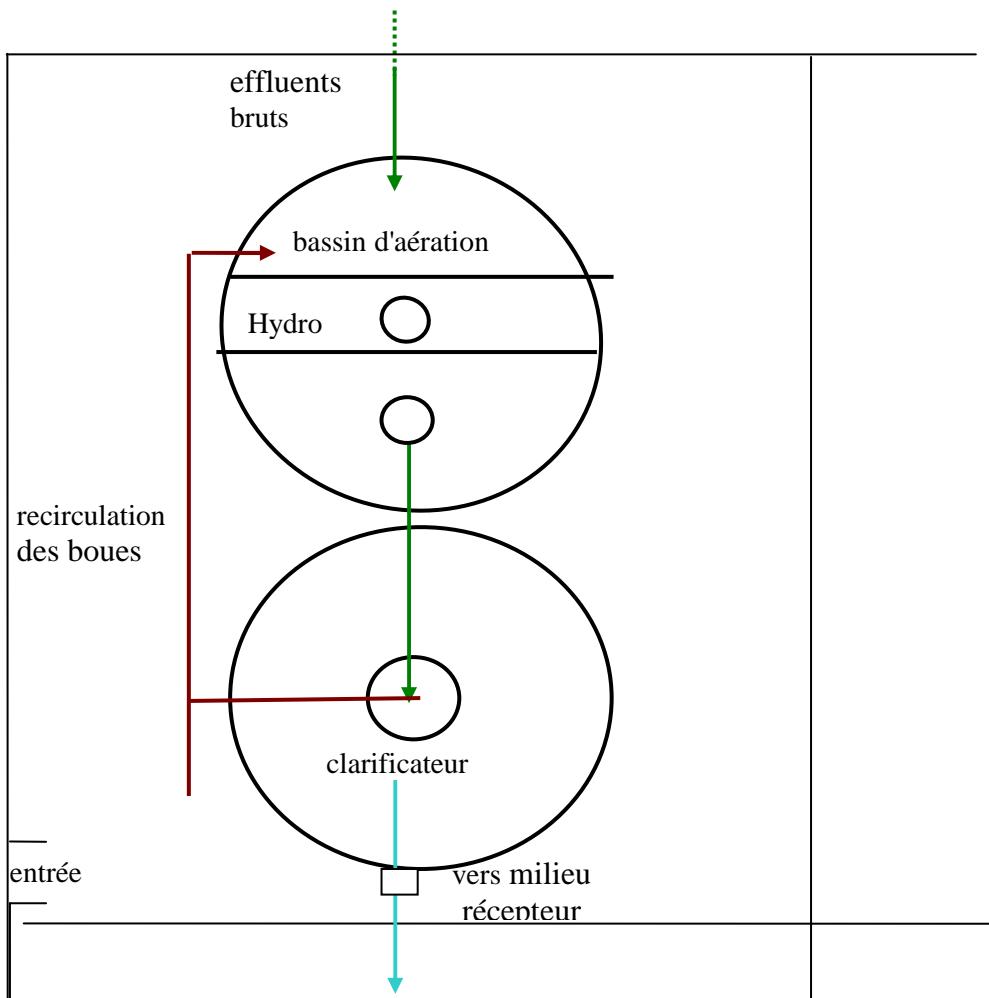
**Principe de fonctionnement**



### 1.3.6.4. Station de l'Ecole Communale

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 80 éq.hab.

#### Principe de fonctionnement



- **CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS**

Arrivée des effluents : gravitaire.

Station située à proximité immédiate de l'école.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aérateur	Hydro-éjecteur FLYGT	1	2,5
Clarificateur	Pompe recirculation	1	1,4
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>			<b>3,9</b>

### 1.3.6.5. STEP Cité Lenny (Solidarité)

Fosse septique de capacité équivalente à 100 éq.hab.

Arrivée des effluents : gravitaire



**Vue d'ensemble de la station d'épuration**

- **CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS**

STATION DE TRAITEMENT EAUX USEES CITE SOLIDARITE				
DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Décanteur		1		
Poste de refoulement	Pompes Pompex K 63	2	11	2,4
<b>T O T A L</b>			<b>2,4 kW</b>	

### **1.3.6.6. STEP La Perle (Préville)**

Station de type bio-disques d'une capacité de 400 eq .hab



La station de La Perle a été construite en 2008, avec pour maître d'œuvre la Mairie du Prêcheur et mise en service en 2009.

Elle traite essentiellement les effluents des 96 logements de la cité du quartier Préville.

Entre 2009 et 2011, bien qu'en attente de l'intégration officielle au patrimoine du SCCCNO, la SME a exploité cette installation, à la demande du SCCCNO et de la Commune du Prêcheur.

A cette époque, aucune donnée technique n'avait été fournie par les donneurs d'ordre concernant cette station. Par mesure de précaution, et en l'absence de cadre contractuel défini, la SME a interrompu l'exploitation de la station en 2011.

L'intégration officielle au patrimoine du SCCCNO a finalement eu lieu en Avril 2012 (voir délibération syndicale, séance du 27/03/2012 en pièce jointe) et la SME exploite désormais l'installation en affermage.

Caractéristiques de la station :

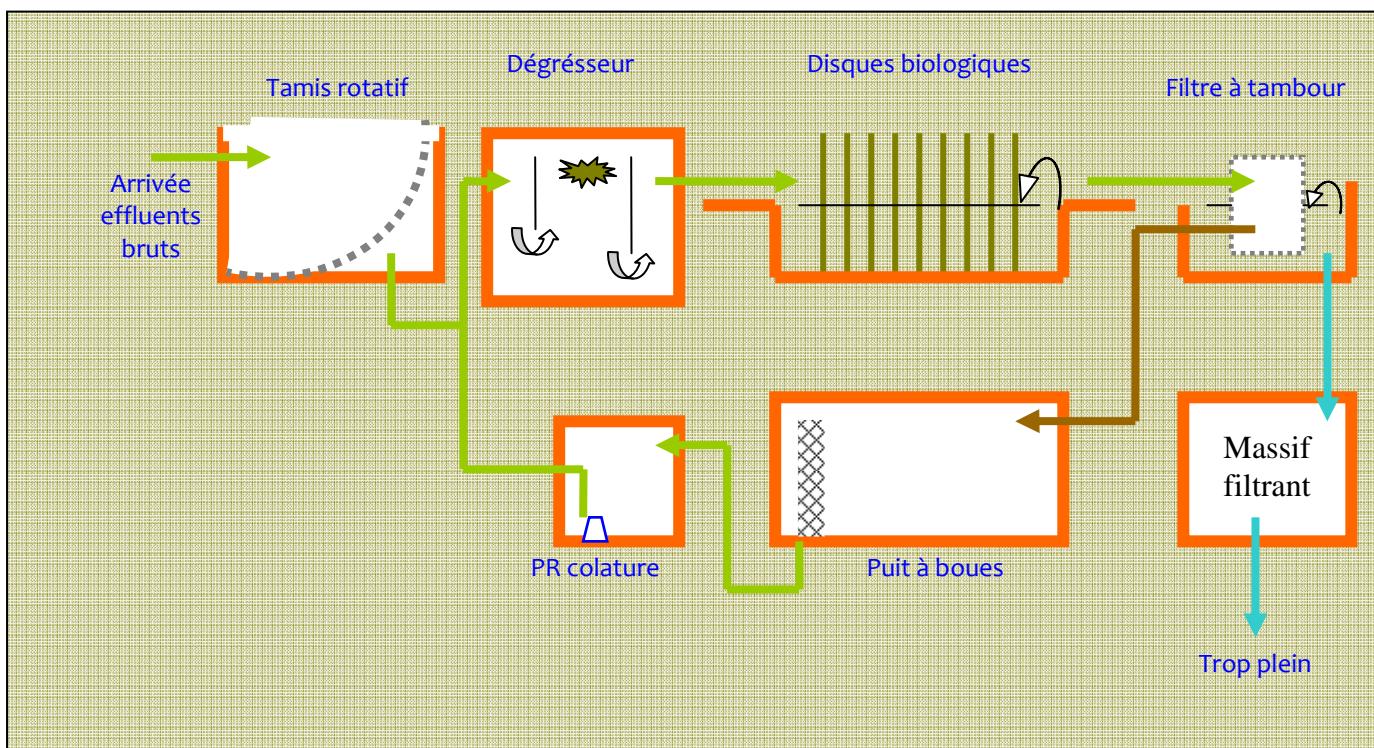
- Volume journalier : 80 m<sup>3</sup>/j
- Débit de pointe : 10 m<sup>3</sup>/h
- Charge polluante : DBO<sub>5</sub>= 24 kg/j ; DCO=56 kg/j ; MES=36 kg/j

Cette station est composée de :

- Prétraitement
  - Tamis rotatif qui assure le dégrillage. 1,1 kw
  - Dessableur, degraisseur statique

- Traitement principal
  - Disques biologiques (système de culture fixée). 0,8 kw
- Traitement secondaire
  - Filtre à tambour placé en aval des diques biologiques
- Traitement tertiaire
  - Massif filtrant
- Filière boues
  - silo à boues de 20 m<sup>3</sup> avec grille Johnson.

### Schéma de principe



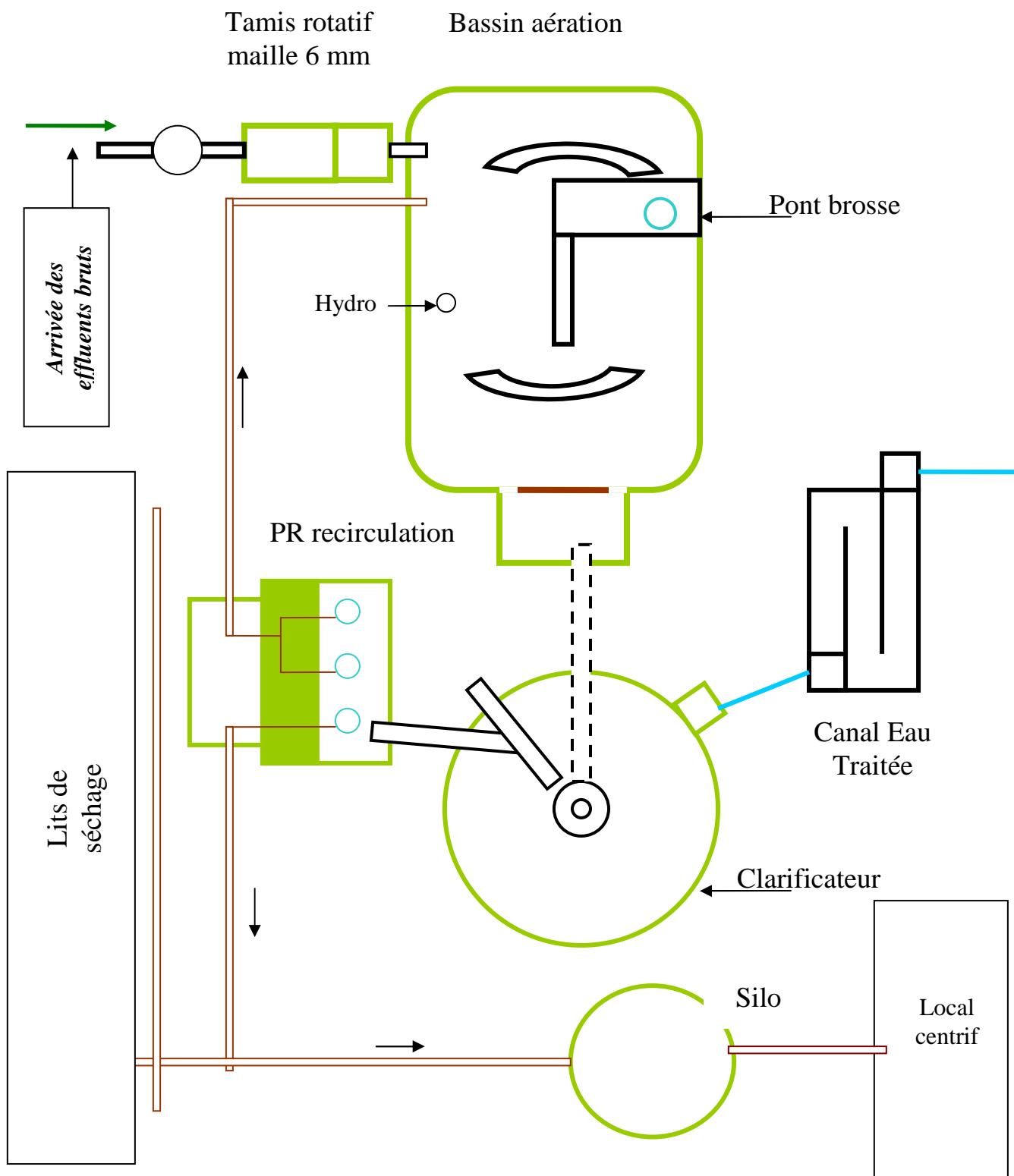
### Caractéristiques des ouvrages

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Prétraitement	Tamis rotatif maille 6 mm	1		1,1
Traitement biologique	Disques biologiques	1		0,8
Traitement secondaire	Filtre à Tambour	1		1,1
Traitement des boues	Silo à boues avec grille Johnson Pompes liqueur mixte	1 2	14	2
Traitement odeurs	Désodo	1		-
<b>Total</b>				<b>5 kW</b>

### 1.3.7. COMMUNE DE SAINT PIERRE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

#### 1.3.7.1. Station de traitement d'eaux usées de Fond Coré Bourg

La station d'épuration du Bourg de type aération prolongée de capacité nominale équivalente à 1 900 éq.hab. a été réhabilitée en 2009. Toutefois, les travaux réalisés ont été réalisés dans l'attente de la création d'une nouvelle unité à moyen terme.



- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS (APRES REHABILITATION)

TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Prétraitement	Tamis rotatif 6mm	1	1,2
Aération	Pont brosse -Bassin de 230 m3	1	15
	Hydro-éjecteur	1	8
Clarification	Bassin de 100.m3	1	-
Pompe Recirculation	Pompe hors d'eau	2	4
Pompe extraction	Pompe hors d'eau	2	3
Pompe colature	Pompe flygt	2	3
Divers	Eclairages ...	-	-
	<b>TOTAL PUISSEANCE INSTALLEE</b>		<b>34,2</b>

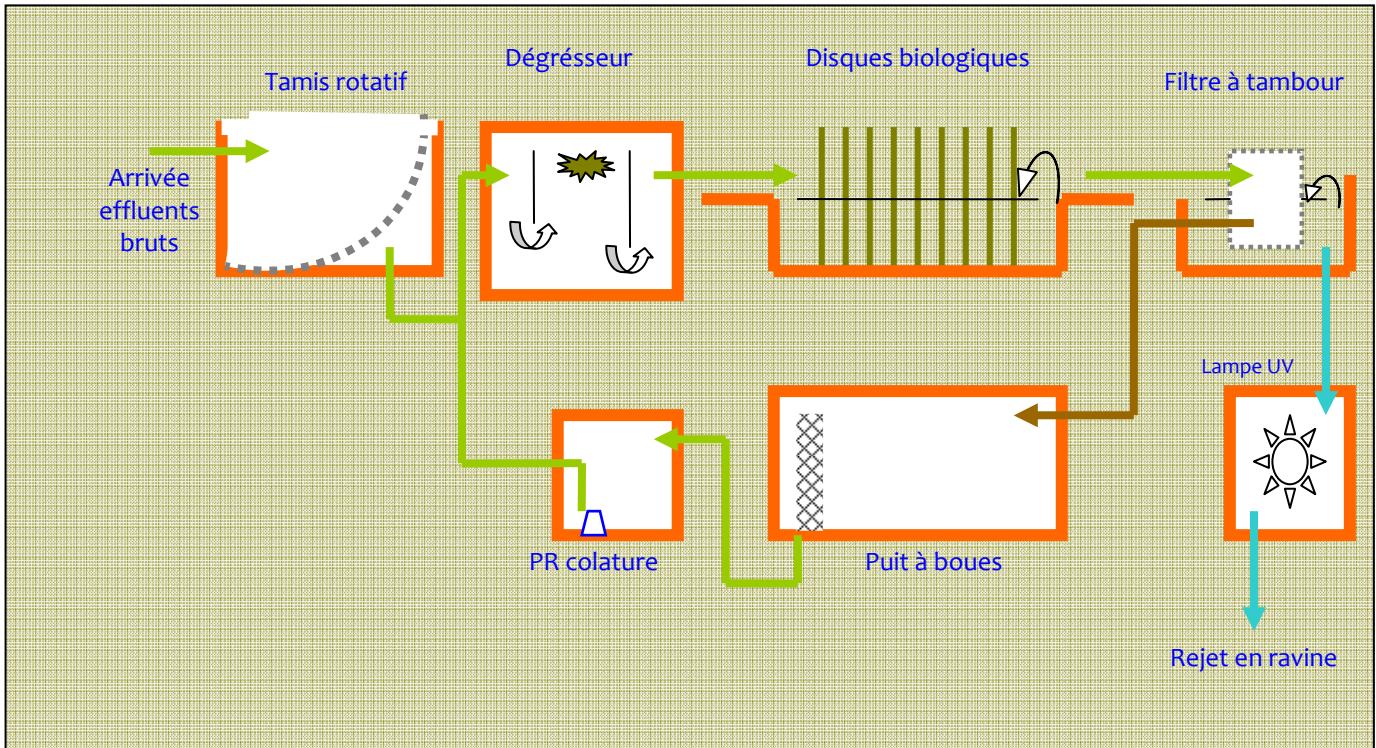
- TRAITEMENT DES BOUES

Equipements	Type	Nombre	KW	Surface Totale (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> )
Silo	Agitateur	1	2		
	Pompe boues	1	2,2		25 m <sup>3</sup>
Déshydratation	centrifugeuse	1	15		
Séchage des boues	Lits de séchage	8		250	150
	<b>TOTAL PUISSEANCE INSTALLEE</b>	<b>19,2</b>			

### 1.3.8. COMMUNE DU MORNE VERT : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

#### 1.3.8.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

**Schéma de principe**



#### Caractéristiques des ouvrages

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Prétraitement	Tamis rotatif maille 6 mm	1		1,1
Traitements biologique	Disques biologiques	1		0,8
Traitements final	Filtre à Tambour et lampe UV	1		1,1
Traitements des boues	Silo à boues avec grille Johnson Pompes liqueur mixte	1 2	14	2
Traitements odeurs	Désodo	1		-
<b>Total</b>				<b>5 kW</b>

#### Principe de fonctionnement :

Le biodisque consiste en un assemblage de plusieurs disques, réalisés en matériau composite, montés et solidement fixés sur un arbre.

L'arbre est mis en rotation lente par un motoréducteur, avec une vitesse comprise entre 1 et 6 rotations par minute, selon le diamètre des disques et les caractéristiques de l'effluent à traiter.

Le biodisque est en partie immergé dans l'effluent à épurer, lui-même contenu dans un réservoir. Son mouvement rotatif le met alternativement en contact avec l'oxygène de l'air. Une flore bactérienne, nourrie par les microorganismes contenus dans l'effluent, se forme à la surface des disques.

Les bio-disques offrent une alternative intéressante. Les bactéries se fixent sur les disques. Ces derniers tournent doucement (à quatre tours par minute en moyenne) et assurent ainsi de l'oxygène aux bactéries qui se chargent de nettoyer l'eau.

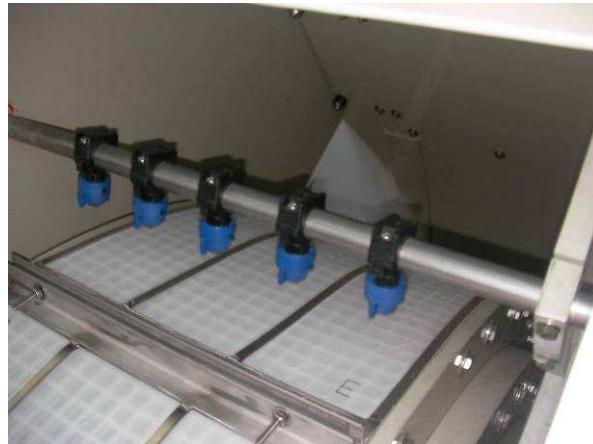
### **Disques biologiques**



Filtration des eaux usées des stations d'épuration.

Remplace aussi les clarificateurs primaires ou secondaires.

### **Filtre à tambour rotatif**



Au contact de la lumière U.V., l'écorce des algues est attaquée. L'U.V. a une action rapide sur les algues.

### **Lampe UV**



## 2. ACTIVITE DU SERVICE

### 2.1. Présentation générale du service

La SOCIETE MARTINIQUE DES EAUX (SME) assure pour votre syndicat la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées.

Le Service assuré concerne :

COMMUNES	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Prêcheur	Saint Pierre	Morne Vert	TOTAL
Population recensée au 01/01/2012 (source INSEE)	1 519	3 844	4 587	866	1 706	4 500	1 887	18 909
Clients assujettis	402	1 052	1 265	33	156	1 476	81	4 465
m <sup>3</sup> facturés	48 556	206 941	128 445	2 969	10 016	162 681	5 731	565 339
Réseaux de collecte gravitaire	5 090	15 664	13 093	240	2 138	10 789	420	47 434
Réseaux de refoulement	1 475	1 934	370	0	0	2 045	0	5 824
Postes de relèvement	2	5	3	0	1*	3	0	14
Stations d'épuration	3	2	2	1	6	1	1	16

\*situation administrative du poste Anse Belleville à régulariser.

Le personnel qui assure la collecte et le traitement des eaux usées bénéficie du soutien logistique du Siège Social de la Société Martiniquaise des Eaux.

### 2.1.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SME

La SME a été créée en 1977 ; elle intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux résiduaires, l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau pour 23 communes à travers 2 syndicats :

- les 16 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),
- la gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint-Joseph se fait à travers le syndicat mixte SICSM/ CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) ;
- les 7 communes du SCCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest) ;

Elle assure également le service de l'assainissement sur le périmètre du SICSM, du SCCCNO et de la ville du Lamentin en relation avec la CACEM ainsi que la commune du Morne Rouge sous forme d'un contrat de prestation de service.

Les ressources humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique.

Depuis le 23 mars 2010, la Lyonnaise des Eaux est l'actionnaire unique de la Société Martiniquaise des Eaux.

De par son lien avec le groupe Suez-Environnement- Lyonnaise des Eaux, la société peut accéder aux moyens de ce grand groupe, réputé pour son expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, leur expertise technique, leur solidité économique et leur stabilité financière.

En outre, la SME adhère à la Fédération Professionnelle des Entreprises d'Eau et applique la Convention Collective des Distributeurs d'Eau.

### 2.1.2. MOYENS EN PERSONNEL

D'un effectif de 213 au 31 décembre 2012, les salariés de la SME disposent de véritable compétence, acquise à la fois par la mise en place d'actions de formation adaptées mais aussi grâce à l'expérience acquise au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en local et à l'international.

La SME consacre plus de 3 % de sa masse salariale au développement, à l'acquisition et au maintien des compétences de ses salariés grâce à la mise en place d'actions de formation qualifiante et diplomante en externe et en interne.

La politique de formation est orientée vers la prise en compte de l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice efficace de nos métiers, en respectant les exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication....).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

<b>Ouvriers – employés :</b>	<b>153</b>
<b>Agents de maîtrise :</b>	<b>35</b>
<b>Cadres :</b>	<b>13</b>
<b>Contrats de qualification :</b>	<b>12</b>

L'effectif en charge de la gestion du service pour le compte du SCCCNO se compose de :

<b>Ouvriers – employés :</b>	<b>10</b>
<b>Agent de maîtrise :</b>	<b>4</b>
<b>Cadre</b>	<b>1</b>

L'organigramme du service est consultable en annexe du présent document.

### 2.1.3. ORGANISATION INTERNE

La SME est organisée par métiers et par agences.

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : - la direction de la société, la comptabilité, l'agence clientèle, les ressources humaines, l'informatique, les centraux de télégestion, le management de la Qualité, le bureau d'étude et les agences métiers eaux, assainissement et travaux.

En 2011, l'organisation des activités d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités, a été répartie en deux agences organisées comme suit :

- Agence CENTRE-NORD dont le siège situé dans les locaux de Place d'Armes regroupe les zones CENTRE (Lamentin et Saint-Joseph), NORD (Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Prêcheur et Saint-Pierre) et NORD ATLANTIQUE (François, Robert et Trinité) ;
- Agence SUD dont le siège situé à Petit-Bourg regroupe les zones SUD (Marin, Rivière-Pilote, Sainte-Anne, Sainte-Luce et Vauclin) et SUD CARAÏBE (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, Rivière-Salée, Saint-Esprit et Trois-Îlets).

#### Organisation de l'astreinte

La SME reçoit les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des installations les plus sensibles.

A cet effet, les abonnés disposent d'un numéro de téléphone spécifique joignable 24 heures sur 24, 365 jours par an. Ce numéro est noté sur la facture.

05 96 56 99 20

De plus, le planning d'astreinte de la SME est transmis chaque semaine aux mairies des communes. Le service d'astreinte (20 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en termes de traitement d'eau, d'épuration, de plomberie, de terrassement, d'électromécanique et de gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat de Direction des Exploitations de la SME.

#### L'organigramme d'astreinte

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

- le responsable d'astreinte :

Il représente la Direction des Exploitations, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.

- l'astreinte téléphonique :

L'objectif est de fournir à tout client ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.

L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers la personne qui reçoit les appels des clients.

- l'astreinte d'encadrement :

Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.

Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.

- l'astreinte d'intervention :

Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

#### Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte

- téléphones à domicile et téléphones portables ;
- P.C. portables de télésurveillance ;
- véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux ;
- fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne ;
- mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...) ;
- camion hydrocureur d'intervention.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

#### **2.1.4. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE (AFFERMAGE)**

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 187 réservoirs de stockage,
- 85 stations de pompage,
- 20 millions de m<sup>3</sup> produits par an,
- plus de 2500 km de réseau d'eau potable.

### 2.1.5. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (AFFERMAGE ET PRESTATIONS COMPLETES)

- 76 stations d'épuration d'eaux usées représentant une capacité théorique de 180 000 équivalents-habitants,
- 188 postes de relevage,
- 5,3 millions de m<sup>3</sup> épurés par an,
- 385 km de réseau d'assainissement.

## 2.2. La démarche sécurité

### 2.2.1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoit la réglementation. Sa dernière date de révision est le 30 Juin 2012 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2013.

Il comprend deux parties :

- La première concerne les actions propres à la SME;
- L'autre partie concerne les collectivités et les mairies pour lesquelles la société travaille.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités au mois de Juillet, une fois la mise à jour effectuée.

### 2.2.2. LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES

L'inventaire des risques a d'abord été réalisé par ouvrage, puis par métier. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Pour les postes de refoulement, une fiche-type d'identification des risques (en annexe) a été renseignée par les agents, juste avant de procéder à la hiérarchisation des risques et à la définition des actions à mettre en place.

Suite à la diffusion d'un nouveau document sur les risques PR (postes de refoulement) de l'Institut National de la Recherche et de la Sécurité (INRS), une nouvelle fiche d'analyse SME a été réalisée et sera utilisée pour la première fois en 2013 lors de la mise à jour du document unique.

Concernant les stations d'épuration des eaux usées, à l'aide de la liste des risques professionnels (en annexe) et d'une fiche analyse SME (réalisée à partir d'une recommandation INRS – en annexe), les sites ont été inspectés par le préventeur sécurité en collaboration avec les agents assainissement.

Le document unique est complété toute l'année :

1) suite aux visites :

- des responsables de services sur le terrain, une fois par mois (VSS : Visites Santé et Sécurité),
- du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),
- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail,
- du préveteur sécurité.

2) suite aux nouveaux textes réglementaires

3) suite aux sensibilisations, formations et QHS (Quart d'heure sécurité) : durant lesquelles remontent des remarques d'agents et d'intervenants extérieurs

4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques

5) suite aux réunions du CHSCT

6) suite aux contrôles de chantiers et descentes dans les postes

7) suite aux audits sécurité internes et externes (GDF Suez et Lyonnaise des Eaux). Une équipe d'auditeurs internes SME a été formée en fin d'année 2012,

8) suite aux accidents du travail.

### 2.2.3. DOCUMENT UNIQUE SCCCNO

Le document unique SCCCNO est présenté en annexe. Le canevas utilisé est celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique.

## 2.3. La qualité de service

### 2.3.1. LA DEMARCHE QUALITE DE LA SME

L'évolution du marché et l'ambition de la SME de toujours satisfaire ses clients (collectivités, abonnés et consommateurs), l'ont conduite à entreprendre dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la gestion administrative des clients,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- l'entretien et l'inspection des réseaux.
- L'analyse des eaux de baignade

La politique d'entreprise définit différents axes :

☞ Produire une eau de qualité, 24h/24 ;

☞ Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel ;

- ☛ **Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes ;**
- ☛ **Progresser en performance et en efficacité ;**
- ☛ **S'engager dans le développement durable et être un partenaire du développement de la Martinique ;**
- ☛ **Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur ;**
- ☛ **Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes.**

L'ensemble des agents de la SME est mobilisé sur ces axes d'amélioration par la déclinaison d'objectifs opérationnels individuels et des ressources importantes ont été mises en place afin d'obtenir l'adhésion de tous à cette démarche Qualité.

Le système Qualité en place est évalué en interne, par une équipe d'auditeurs préalablement formés et en externe par l'organisme AFNOR Certification.

L'ensemble de ces évaluations démontre que le système de management de la Qualité de la SME répond bien aux exigences de la norme ISO 9001 version 2008 et met en avant les fondations solides liées à la construction progressive du système Qualité, l'expérience acquise par la SME dans son environnement professionnel et la forte implication et l'appropriation du système Qualité par le personnel.

### 2.3.2. LE BAROMETRE SATISFACTION CLIENTS

Depuis 2000, la SME a lancé un baromètre annuel de satisfaction pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

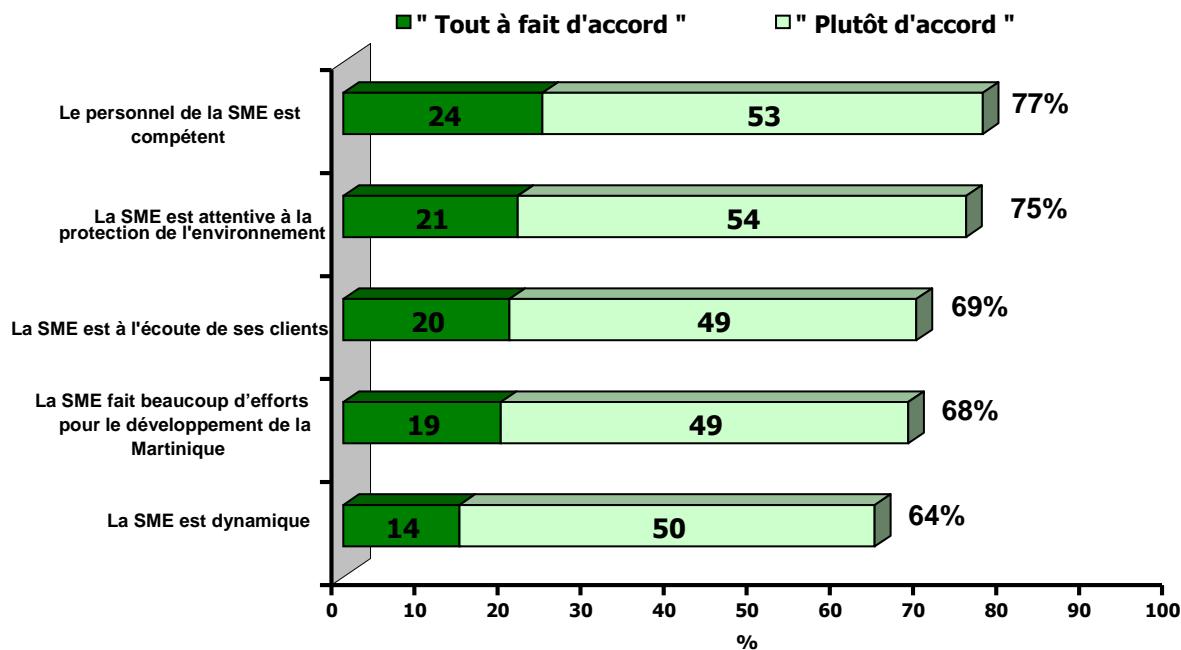
L'enquête a été réalisée par l'institut de sondage LH2Dom durant les mois de novembre et décembre 2012.

On peut retenir les résultats suivants :

#### *L'image « institutionnelle » de la SME*

Les abonnés interrogés expriment leur avis («tout à fait d'accord», «plutôt d'accord», «plutôt pas d'accord», pas du tout d'accord») par rapport à une série de phrases pouvant être utilisées pour décrire la Société Martiniquaise des Eaux.

Les résultats de l'année 2012 sont les suivants :



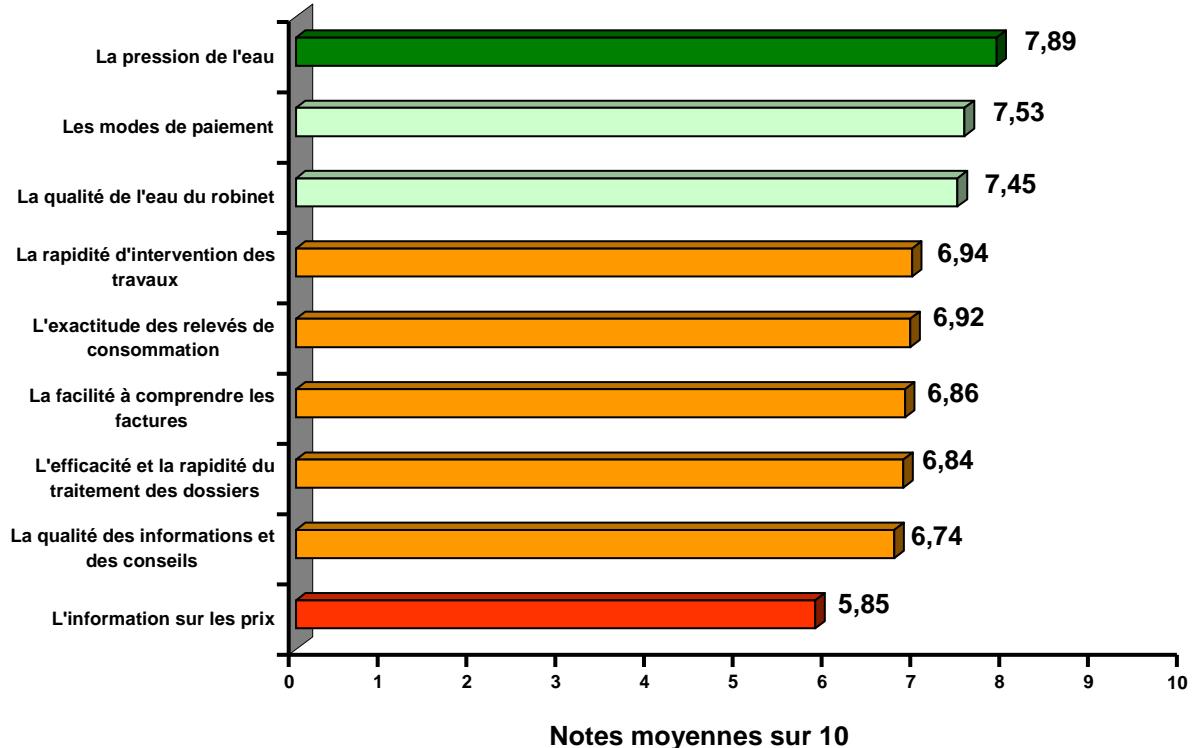
Après une nette progression observée en 2011, les avis positifs en 2012 sont en baisse. Ils restent néanmoins au-dessus de ceux de 2010, sauf pour le dynamisme.

#### **La satisfaction globale.**

Une note de 6.93 sur 10 est attribuée au service des eaux.

#### **La satisfaction des clients relative à la qualité de service.**

Les notes sur 10 attribuées pour les différentes composantes-clés du métier de la SME sont les suivantes :



Les points que l'on peut qualifier de « satisfaisants » sont les suivants :

- La pression de l'eau
- Les modes de paiement
- La qualité de l'eau.

Les autres points sont à améliorer, notamment l'information sur les prix.

### 2.3.3. LE SERVICE CLIENT

#### • Accueil de la Clientèle :

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégué à l'adresse :

Société Martiniquaise des Eaux  
Z.I. Place d'Armes  
LE LAMENTIN

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ 7h45 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- ▶ 7h45 – 12h30 et 13h45 – 17h00, les mardis et jeudis

Pour l'exploitation des services de l'assainissement et de l'eau potable, les abonnés du Nord peuvent également se rendre à notre agence située à l'adresse :

12, rue Schoelcher  
LE CARBET

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ Service technique : 7h00 – 14h30, les lundis, mardis et mercredis  
7h00 – 13h00 les vendredis
- ▶ Service clientèle : 7h30 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis  
7h30 – 12h30 et 14h30 – 16h30, les mardis et jeudis

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le numéro de téléphone en dehors des heures ouvrées est le 05 96 56 99 20.

#### □ **Information de la Clientèle**

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

En 2012, les actions de communication suivantes ont été poursuivies

- Mise à jour, à chaque événement, d'une carte interactive [www.smeaux.fr](http://www.smeaux.fr) informant le client des éventuelles perturbations de l'alimentation en eau potable.
- envoi aux abonnés de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées.

- envoi avec les factures du second semestre des fiches éditées par l'ARS sur la qualité de l'eau de distribution publique en 2011.

## □ **Une démarche de progrès**

La SME va poursuivre ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

### **\* Amélioration de l'accueil téléphonique**

Afin de mieux répondre à l'attente de nos Clients, nous avons renforcé notre équipe actuelle et la création d'un Centre de Relation Clientèle est prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

### **\* Mise en place de nouveaux moyens de paiement**

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement fait partie de nos priorités. C'est une requête forte de la part des clients.

#### **a/ *Les bornes de paiement***

La mise en service de deux bornes de paiement automatisées, au Lamentin, depuis le 5 décembre 2012, confirme bien la volonté de la SME d'améliorer sa qualité de service en apportant à ses clients des solutions toujours plus innovantes et adaptées à leurs besoins.

Les nouvelles « Otomatic » de l'Agence acceptent les paiements par cartes bancaires et espèces. Elles offrent aussi la possibilité de payer un ou plusieurs acomptes sur factures, et de solder les factures antérieures.

Nous avons prévu la mise en service de deux nouvelles bornes en 2013 (Au Carbet ainsi qu'une en accès 24h/24 au Lamentin)

#### **b/ *Le télépaiement***

Nous avons mis en place, depuis 2010, un service de télépaiement carte bancaire par téléphone. Ce mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture d'eau par téléphone au 0810 30 11 30.

Une équipe de téléconseillers encadrée par un superviseur permet de garantir la bonne marche du service pour la plus grande satisfaction des clients.

Devant le succès rencontré par ce service, un serveur vocal automatisé accessible 7j/7 et 24h/24 le remplacera en avril 2013.

#### **c/ *L'Agence en ligne***

L'Agence en Ligne prévue en 2012 sera déployée 2<sup>ème</sup> trimestre 2013 avec une version plus riche que celle prévue initialement. Nous profiterons alors pour redynamiser notre site internet.

### **\* Nouveau système d'information Clientèle : e-GEE**

La SME a investi dans l'amélioration de son Système d'Information Clientèle afin de développer ses activités et de répondre aux exigences contractuelles.

Ce changement a été motivé par les opportunités contextuelles suivantes :

-Le décroisement nous a permis de bénéficier de l'expérience de la Lyonnaise des Eaux dans le domaine des Systèmes d'Information.

-L'ancien Système d'Information clientèle n'était plus adapté aux nouvelles exigences de nos métiers.

-Le souci d'améliorer la satisfaction de nos clients à travers de nouveaux services (agence en ligne, suivi de la relation client...).

Le basculement sur e-GEE, s'est déroulé en aout 2011.

e-GEE est un moteur de facturation qui gère plus de 4 millions d'abonnés dans le monde. Il s'agit d'une application de type client-serveur développée pour répondre aux besoins des collectivités et des sociétés gestionnaires du domaine de l'eau et de l'électricité.

Les principales avancées sont :

-La mise en place d'un module de gestion de la relation client

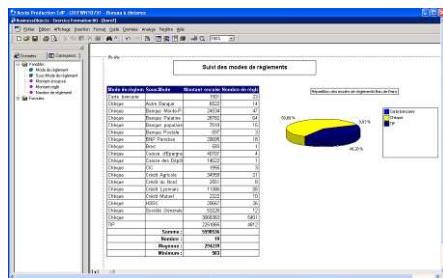
La vision client/branchement évolue vers une vision client/acteurs

L'ancien Système d'Information nous permettait de distinguer difficilement dans nos bases de données le client propriétaire du client locataire et du client payeur.

Le nouveau Système d'Information recentre l'intérêt sur le point de service de distribution autour duquel peuvent coexister distinctement 3 types de clients : propriétaire, locataire et payeur.

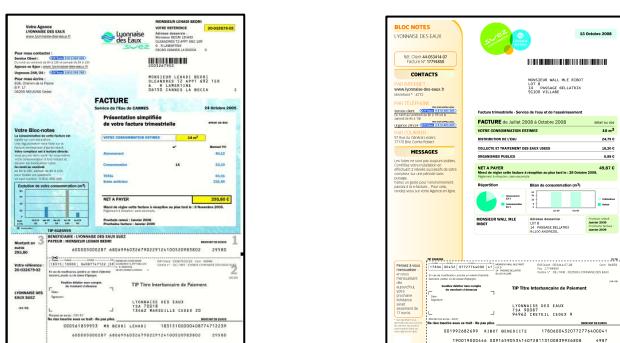
-Un environnement de reporting à la demande

La solution e-GEE dispose d'un infocentre nous permettant de disposer de requêtes sous technologie Business Object.



-Une image facture revisitée

La présentation a été améliorée afin de permettre aux clients de mieux comprendre leur facture. Nous avons révisé la lisibilité, rajouté des informations complémentaires et amélioré les palettes de couleurs, passant d'une bichromie à une coloration plus riche et plus agréable au visuel.



## 2.4. La communication externe

Au-delà de ses missions premières relatives aux services publics d'eau et d'assainissement, la SME s'investit dans diverses actions destinées à mieux informer les habitants sur les enjeux environnementaux.

Elle participe également à des activités de type culturelles, sociales ou sportives des territoires sur lesquels elle est présente.

En 2012, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Mise à disposition d'informations détaillées sur notre Société, nos services et notre métier sur le site Internet : [www.smeaux.fr](http://www.smeaux.fr) ; information en temps réel sur ce même site des interruptions de service programmées ;
- Visites des installations : ouverture facilitée des ouvrages au public (accueil des écoles et des groupes...);
- Entretien de relations constructives avec le tissu associatif : participation à des réunions publiques ou privées, à la demande notamment d'associations de consommateurs, pour présenter nos métiers, expliquer encore davantage la facturation et les bonnes pratiques en matière de consommation d'eau... ;
- Participation à des émissions radio et télévision ;
- Information systématique envers les collectivités et les clients, par mail – par fax - par SMS, particulièrement en cas de manque d'eau (casses, lavages de réservoirs, tests à la fumée) ;
- Utilisation des supports médias (TV, radio) pour expliquer les situations de crise ;
- Publicité dans la presse spécialisée de nos partenaires (Agendas des Maires – des Communes et autres.....);
- Participation aux Bourses Alizés pour l'accompagnement d'étudiants martiniquais dans des voies d'excellence ;
- Accueil des jeunes lycéens (classe de seconde) dans le cadre de la mise en place de stages d'immersion dans l'entreprise en partenariat avec les proviseurs de lycées ;
- Développement de l'esprit sportif à travers notre adhésion au Club des gommiers : participation active (gommier PA MO SOUEF) aux différentes régates organisées dans l'île et dans la Caraïbe.
- Aide à diverses manifestations sportives ( cyclisme, natation,..)
- Participation en tant que partenaire au Tour des Yoles de Martinique.

## 2.5. Les faits marquants 2012

L'année 2012 a été marquée par les évènements suivants :

### Janvier

- Prise de fonction du nouveau Directeur Général, Laurent Brunet, en remplacement de Yves Fagherazzi

### Janvier-Juillet

- Intervention de Rivage Protech (filiale de Lyonnaise des Eaux) pour la définition et l'assistance à la réalisation des profils des eaux de baignade.

### Mars

- Mise en place du nouveau SIG (système d'information géographique). Le logiciel utilisé est maintenant le logiciel Apic, plus adapté aux métiers de l'eau que le logiciel précédent.

### Avril

- Intégration de la step « La Perle » du Précheur, et prise en charge de l'exploitation par SME

- Acquisition d'un système de pompage mobile d'une capacité de 160 M3/h, permettant des interventions diverses (intervention en urgence lors de casses de réseau, vidange d'ouvrages, ..). Ce matériel est à ce jour unique en Martinique.

### Mai

- Participation de la SME au groupe de travail sur le prix de l'eau en Martinique, piloté par Mr Maron (Magistrat à la Chambre Régionale des Comptes)

### Juin

- Participation active de la SME à l'exercice Zeklé (simulation de passage d'un cyclone) réalisée à l'échelle de la Martinique.

 Mouvement social au sein de la SMESeptembre Réunion avec les associations de consommateursOctobre

-  Cérémonie de pose de la première pierre de l'usine de compostage des boues de station d'épuration à Ducos (investissement privé porté par la SME et le Lareinty). Cette usine, la première de ce genre en Martinique, offrira une filière de valorisation des boues aux différents exploitants de station d'épuration du Département.
-  Déploiement du programme « Wikti » au sein de la Sme. Ce programme, concu par Suez Environnement, permet par un balayage exhaustif des métiers de l'eau et de l'assainissement, de déterminer de façon objective le niveau de performance d'une exploitation, et les pistes de progrès prioritaires.
-  Dans le cadre du déploiement du nouveau système de supervision, mise en place de la plate forme de test du nouveau logiciel (Topkapi).
-  Passage de la tempête Rafael : des pluies très violentes affectent le territoire. De nombreuses interventions d'astreinte ont permis de limiter au maximum les interruptions de service chez les usagers.
-  Rupture de canalisation majeure sur l'adduction à l'Anse Turin au Carbet. La problématique des raccordements directs sur l'adduction est relancée ainsi que la nécessité pour le SCCCNO d'obtenir les autorisations de passage sur les terrains privés traversés par des réseaux en affermage.

Décembre

-  Déploiement de deux bornes de paiement automatiques à l'accueil client du Lamentin. Ces bornes, recevant des paiements espèces ou Carte Bleue, permettent de soulager les files d'attente en période d'affluence, et ont connu de la part du public une très bonne réception.

## 2.6. Indicateurs financiers

### 2.6.1. TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur sur le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

#### **Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord-Ouest**

##### **Tarif**

##### **Assainissement des Eaux Usées SCCCNO**

	Part du déléguétaire			Part de la Collectivité 01/01/2012	Part de la Collectivité 01/01/2013
	prix de base 01/05/2004	prix actualisé 01/01/2012	prix actualisé 01/01/2013		
Actualisation K	<b>1,0000</b>	<b>1,2642</b>	<b>1,3086</b>		
Abonnement	17,50	22,12	22,90		
Consommation	0,7512	0,9497	0,9830	0,747	0,747

##### **TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics**

	prix 01/01/2012	prix 01/01/2013	Destinataires
Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte TVA	0,1500 2,1 %	0,1500 2,1 %	ODE Trésor public

## 2.6.2. PRIX DE L'EAU (FACTURE 120 M<sup>3</sup>)

### Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord-Ouest Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>

établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2013

	M <sup>3</sup>	Prix unitaire 2013	Montant 2013	Prix unitaire 2012	Montant 2012	Evolution 2013/2012
<b>ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Part du déléataire</b>						
Abonnement semestriel						
Consommation	120	22,90 0,9830	45,80 117,96	22,12 0,9497	44,24 113,96	3,5% 3,5%
<b>Part de la Collectivité</b>						
Consommation	120	0,7470	89,64	0,7470	89,64	
<b>Organismes publics</b>						
Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte	120	0,1500	18,00	0,15	18,00	
<b>Sous-total hors TVA</b>			<b>271,40</b>		<b>265,84</b>	<b>2,1%</b>
<b>TVA à 2,1 %</b>			5,70		5,58	2,1%
<b>Total TTC</b>			<b>277,10</b>		<b>271,42</b>	<b>2,1%</b>
<b>m3 TTC</b>			<b>2,31</b>		<b>2,26</b>	<b>2,1%</b>
<b>m3 TTC hors abonnement</b>			<b>1,92</b>		<b>1,89</b>	<b>1,8%</b>

## 2.6.3. ASSIETTE DE FACTURATION

COMMUNES	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Prêcheur	Saint Pierre	Morne Vert	<b>TOTAL</b>
Population recensée au 01/01/2012 (source INSEE)	1 519	3 844	4 587	866	1 706	4 500	1 887	<b>18 909</b>
Clients assujettis	402	1 052	1 265	33	156	1 476	81	<b>4 465</b>
m <sup>3</sup> facturés	48 556	206 941	128 445	2 969	10 016	162 681	5 731	<b>565 339</b>

#### 2.6.4. RELATIONS AVEC LES ABONNES

- 170 courriers ont été enregistrés au cours de l'année 2012.
- 8 réclamations ont été enregistrées sur l'année 2012.
- Nombre de L.R.A.R. expédiées aux clients du S.C.C.N.O. au cours de l'année 2012.

<b>Recommandés SCCCNO 2012</b>	
<b>Commune</b>	<b>Nombre</b>
Case Pilote	269
Bellefontaine	124
Carbet	224
Fond St Denis	49
Morne Vert	97
Prêcheur	148
St Pierre	367
<b>Total</b>	<b>1278</b>

## 2.7. Fonctionnement du réseau

### 2.7.1. FONCTIONNEMENT DES RESEAUX

Type d'intervention	BELLEFONTAINE						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Désobstruction (u)	4	5	-	1	4	5	-
Curage (ml)	610	690	480	560	1165	1 224	-
Inspection télévisée	-	-	-	-	-	728	
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-

Type d'intervention	CASE PILOTE						
	2005	2006	2007	2008	2009	2011	2012
Désobstruction (u)	9	8	20	22	5	5	2
Curage (ml)	1 006	1 303	3 335	1 285	990	1 104	2 579
Inspection télévisée	40	-	326	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	2	3	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	1	4	3	2	1	-

Type d'intervention	CARBET						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Désobstruction (u)	14	3	11	11	16	8	3
Curage (ml)	2 652	3 701	4 271	1 470	1 982	3 041	3 180
Inspection télévisée (ml)	100	146	-	-	75	450	917
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	16	1	1	1	4	1	1
Casse sur réseau (u)	1	-	2	1	-	-	2

Type d'intervention	FOND SAINT DENIS						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Désobstruction (u)	-	-	-	-	-	-	-
Curage (ml)	-	-	-	-	-	-	-
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	1
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-

Type d'intervention	PRECHEUR						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Désobstruction (u)	2	1	2	-	1	-	-
Curage (ml)	60	750	910	-	50	1 155	857
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	1	-	1
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-

Type d'intervention	MORNE VERT						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Désobstruction (u)	-	1	-	-	1	-	-
Curage (ml)	180	20	-	-	20	-	-
Inspection télévisée	-	-	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	1	-	-	-	-	-

Type d'intervention	SAINT PIERRE						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Désobstruction (u)	9	9	10	5	8	5	10
Curage (ml)	1 506	550	1 160	705	1036	1 156	1 638
Inspection télévisée	100	601	-	-	3	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	24	1	2	-	1	-	2
Casse sur réseau (u)	-	-	1	-	-	-	-

Type d'intervention	TOTAL S.C.C.C.N.O. 2010	TOTAL S.C.C.C.N.O. 2011	TOTAL S.C.C.C.N.O. 2012
Désobstruction (u)	35	23	15
Curage (ml)	5243	7 680	8 254
Inspection télévisée (ml)	78	1 178	917
Test à la fumée (nombre de branchements)	0	0	-
Réparation regards (u)	6	1	5
Casse sur réseau (u)	2	1	2

Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations d'hydro curage réalisées en préventif et curatif sur l'exercice 2012 :

Commune	Linéaire programmé	Linéaire réalisé	Linéaire curatif réalisé	Total réalisé
Bellefontaine	0	0	0	0
Case pilote	1 700	2 515	64	2 579
Carbet	2 000	3 006	174	3 180
Fond Saint Denis	0	0	0	0
Précheur	460	857	0	857
Saint Pierre	1 770	1 282	356	1 638
Morne Vert	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 930</b>	<b>7 660</b>	<b>594</b>	<b>8 254</b>

Le tableau ci-dessous présente l'historique des opérations de curages réalisées sur le réseau d'assainissement du SCCCNO à titre préventif et curatif depuis l'origine du contrat :

SYNTHESE	CURAGE REALISE depuis 2006			Longueur du réseau EU en 2012	% réseau curé à titre préventif depuis 2006
	Par Commune	Préventif	Curatif		
PRECHEUR	3 682	100		3 782	2 138
SAINT PIERRE	5 525	2 226		7 751	10 789
CARBET	17 267	3 030		20 297	15 664
BELLEFONTAINE	3 944	785		4 729	5 090
CASE PILOTE	8 276	3 326		11 602	13 093
MORNE VERT	180	40		220	420
FOND SAINT DENIS	0	0		0	240
<b>TOTAL</b>	<b>38 874</b>	<b>9 507</b>		<b>48 381</b>	<b>47 434</b>

Linéaire de curage à programmer en 2013	8 560
---	-------

## 2.7.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT

Le tableau ci-dessous synthétise les temps de fonctionnement et des consommations électriques annuelles pour les postes de refoulement du SCCCNO sur l'exercice 2012.

Poste de refoulement	Fonctionnement annuel (h/an)	Volumes (m <sup>3</sup> /an) (*)	Consommation E.D.F (kWh/an)
<b>BELLEFONTAINE</b>			
PR Mairie	3 330	119 880	20 343
PR Cheval Blanc	830	24 900	6 010
<b>CARBET</b>			
PR Fromager	222	6 660	2 356
PR Marché	2 011	30 165	4 221
PR Dispensaire	1 849	83 205	19 608
PR Coin	2 555	76 650	16 835
PR Fond Capot	1 881	13 167	3 585
<b>CASE PILOTE</b>			
PR Port	6 304	75 648	6 526
PR Autre Bord	5 213	223 560	10 412
PR Petit Fourneau	2 242	38 340	10 422
<b>SAINT PIERRE</b>			
PR Bourg	5 283	105 660	27 168
PR Roxelane	2 516	37 740	3 483
PR La Galère	5 292	148 176	26 078
<b>TOTAL SCCCNO</b>	<b>39 528</b>	<b>990 231</b>	<b>157 047</b>

(\*) : volume estimé = débit nominal x nombre d'heures de fonctionnement

## 2.8. Fonctionnement de l'épuration

### 2.8.1. FONCTIONNEMENT DES STATIONS

Le tableau ci-dessous synthétise les volumes traités. Les productions de boues et les commentaires pour l'ensemble des stations du SCCCNO.

Station dépuration	Volume traité (m <sup>3</sup> /an)	Production de boues évacuées		Consommation E.D.F. (kWh/an)
		(m <sup>3</sup> /an)	(tMS/an)	
<b>BELLEFONTAINE</b> Bourg	*	63	12,6	193 734
<b>CARBET</b> Bourg	186 265	-	-	104 004
<b>CASE PILOTE</b> Maniba Bourg Bati Soleil	238 380 *	700 19	22,3 0,2	164 052 6 156
<b>FOND SAINT DENIS</b>	*	62	0,6	7 490
<b>PRECHEUR</b> Charmeuse I Coquette Ecole Communale La Perle	*	153	0,15	12 666
	*	40	0,4	11 057
	*	30	0,3	-
	*	13	0,1	5 178
<b>MORNE VERT</b> La Vigie	5 199	10	0,1	8 993
<b>SAINT PIERRE</b> Fond Corré	152 436	1176	14,3	114 139
<b>TOTAL SCCCNO</b>	<b>582 280</b>	<b>2 266</b>	<b>51</b>	<b>627 469</b>

\* pas de valeur car absence de comptage

## **Siccité des boues et destination des boues**

Le tableau suivant récapitule les données de siccité de boues :

Station dépuration	Siccité Moyenne des boues	Destination des boues
<b>BELLEFONTAINE</b> Bourg Fond Boucher	18% Centrifugeuse 1 % Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse Décharge Trompeuse
<b>CARBET</b> Bourg	Lagune -Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse
<b>CASE PILOTE</b> Maniba Bourg Bati Soleil	14% Filtre bande / 30-50% Lits de séchage 1 % Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse Décharge Trompeuse
<b>FOND SAINT DENIS</b>	1 % Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse
<b>PRECHEUR</b> Charmeuse I Charmeuse II Coquette Ecole Communale La Perle (démarrage juin 2009)	30-50% Lits de séchage 1 % Absence d'une filière boue 1 % Absence d'une filière boue 1 % Absence d'une filière boue 2 % Silo à boue	Décharge Trompeuse Décharge Trompeuse Décharge Trompeuse Décharge Trompeuse Décharge Trompeuse
<b>MORNE VERT</b> La Vigie	2 % Silo à boue	Décharge Trompeuse
<b>SAINT PIERRE</b> Fond Corré	18% Centrifugeuse / 30-50% Lits de boues (à réhabiliter)	Décharge Trompeuse

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour. Les filières actuelles d'élimination des boues ne sont ni pérenne, ni en accord avec la nouvelle réglementation, du fait des deux contraintes suivantes :

- interdiction au 01 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- Existence d'une seule décharge fragile à Fort-de-France.

Actuellement, des solutions sont en cours d'étude de faisabilité pour l'élimination des boues en Martinique. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le Département.

Parmi ces solutions, on peut désormais citer l'usine de compostage des boues de station d'épuration de Ducos, dont la pose de la première pierre a eu lieu en Octobre 2012. (voir paragraphe [2.13. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées](#))

Cette usine, la première de ce genre en Martinique, offrira une filière de valorisation des boues aux différents exploitants de station d'épuration du Département.

L'investissement du process est réalisé par la SME qui exploitera l'usine. Le bâtiment est construit par le Lareinty, propriétaire du Génie Civil et des VRD et utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes). La livraison de l'usine est prévue en Mai 2013.

## Taux de charge des stations

- COMMUNE DE BELLEFONTAINE

STATION	BOURG	FOND BOUCHER (LITS BACTERIENS)**
<b>TAUX DE CHARGE DES STATIONS</b>		
Débit	63%	-
DBO <sub>5</sub>	83%	-
DCO	49%	-
MES	27%	-
NK	-	-
Pt	-	-

\*\* L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

- STATION DE Fond Boucher (salle Polyvalente)

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

- COMMUNE DU CARBET

STATION	BOURG	BOUT-BOIS*
<b>TAUX DE CHARGE DES STATIONS</b>		
Débit	193	-
DBO <sub>5</sub>	132	-
DCO	130	-
MES	110	-
NK	-	-
Pt	-	-

\* : donnée non disponible car absence de comptage de volume sur la station

- COMMUNE DE CASE-PILOTE

STATION	BOURG	BATI SOLEIL*
<b>TAUX DE CHARGE DES STATIONS</b>		
Débit	53%	-
DBO <sub>5</sub>	67%	-
DCO	75%	-
MES	138%	-
NK	56%	-
Pt	-	-

\* : donnée non disponible car absence de comptage de volume sur la station

- COMMUNE DE FONDS-SAINT-DENIS

STATION	BOURG*
<b>TAUX DE CHARGE DES STATIONS</b>	
Débit	-
DBO <sub>5</sub>	-
DCO	-
MES	-
NK	-
Pt	-

\* : donnée non disponible car absence de comptage de volume sur la station

- COMMUNE DE SAINT-PIERRE

STATION	BOURG
<b>TAUX DE CHARGE DES STATIONS</b>	
Débit	161%
DBO <sub>5</sub>	230%
DCO	196%
MES	209%
NK	-
Pt	-

- COMMUNE DU PRECHEUR – Coquette et Charmeuse 1

L'absence de dispositif de comptage ne permet pas le calcul du taux de charge.

- COMMUNE DU PRECHEUR – Charmeuse 2/ Ecole communale/ Cité Lenny

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

- COMMUNE DU PRECHEUR

STATION	LA PERLE*
<b>TAUX DE CHARGE DES STATIONS</b>	
Débit	-
DBO <sub>5</sub>	-
DCO	-
MES	-
NK	-
Pt	-

\* : données non disponibles car la station a été intégrée au patrimoine en Avril 2012

- COMMUNE DU MORNE-VERT

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

STATION	LA VIGIE
<b>TAUX DE CHARGE DES STATIONS</b>	
Débit	42%
DBO <sub>5</sub>	86%
DCO	65%
MES	48%
NK	-
Pt	-

## 2.8.2. LA QUALITE DE L'EAU ET DES PRESTATIONS

Les résultats de l'autocontrôle pour l'année 2012 sont répertoriés dans les tableaux ci-dessous :

- COMMUNE DE BELLEFONTAINE

STATION	BOURG	SALLE POLYVALENTE*	LIT BACTERIEN
Nombre de bilans effectués	2	-	-
Nombre de bilans dépassant la charge de référence		-	-
<b>ANALYSES CONFORMES</b>			
DBO <sub>5</sub>	2	-	-
DCO	2	-	-
MES	2	-	-
NK	1	-	-
Pt		-	-
Nombre de bilans conformes	1	-	-
% de conformité	50%	-	-

\*BILAN NON REALISABLE ABSENCE DE POINT DE PRELEVEMENT

- COMMUNE DU CARBET

STATION	FOSSE SEPTIQUE BOUT BOIS	BOURG
Nombre de bilans effectués	-	2
Nombre de bilans dépassant la charge de référence		
<b>ANALYSES CONFORMES</b>		
DBO <sub>5</sub>	-	2
DCO	-	2
MES	-	-
NK	-	-
Pt	-	-
Nombre de bilans conformes	-	2
% de conformité	-	100%

- COMMUNE DE CASE-PILOTE

STATION	MANIBA	BATI SOLEIL
Nombre de bilans effectués	13	1
Nombre de bilans dépassant charge de référence	-	-
<b>ANALYSES CONFORMES</b>		
DBO <sub>5</sub>	13	1
DCO	13	1
MES	13	1
NK	13	
Pt	-	-
Nombre de bilans conformes	13	1
% de conformité	100%	100%

- COMMUNE DE FONDS-SAINT-DENIS

STATION	BOURG
Nombre de bilans effectués	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	
<b>ANALYSES CONFORMES</b>	
DBO <sub>5</sub>	1
DCO	1
MES	1
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	100%

- COMMUNE DU MORNE-VERT

STATION	LA VIGIE
Nombre de bilans effectués	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	
<b>ANALYSES CONFORMES</b>	
DBO <sub>5</sub>	1
DCO	1
MES	1
NK	1
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	100%

- COMMUNE DE SAINT-PIERRE

STATION	Fond Corré
Nombre de bilans effectués	12
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	
<b>ANALYSES CONFORMES</b>	
DBO <sub>5</sub>	12
DCO	12
MES	12
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	12
% de conformité	100%

- **COMMUNE DU PRECHEUR**

STATION	La Perle	Coquette	Ecole	Charmeuse 2	Cité solidarité	Charmeuse 1
Nombre de bilans effectués	1	1	-	1	1	1
Nombre de bilans dépassant charge de référence	0	0	-	0	0	0

**ANALYSES CONFORMES**

DBO <sub>5</sub>	0	1	-	1	0	1
DCO	0	1	-	1	0	1
MES	0	1	-	1	0	1
NK	-	-	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-	-	-
Nombre de bilans conformes	0	1	-	1	0	1
% de conformité	0%	100%	-	100%	0%	100%

- **COMMUNE DE BELLEFONTAINE – Fond Boucher Salle Polyvalente et lits bactériens**

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau brute et à l'eau traitée pour le prélèvement.

- **COMMUNE DE CARBET – Bout Bois**

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau brute et à l'eau traitée pour le prélèvement.

- **COMMUNE DU PRECHEUR – Ecole communale.**

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau brute pour l'Ecole Communale.

### 2.8.3. BILAN DE PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

L'application des commentaires du tableau n°6 de l'arrêté du 22 Juin 2007 amène les conclusions suivantes :

Station	Capacité nominale	Commune	CONFORME	NON CONFORME	Commentaire
Bourg Bellefontaine	1 900	BELLEFONTAINE	X		
Fond Boucher (salle polyvalente)	80	BELLEFONTAINE		X	
Fond Boucher (lits bactériens)	150	BELLEFONTAINE		X	Bilans non réalisables car absence de point de prélèvement de l'eau brute et de l'eau traitée
Bourg Carbet (lagune)	1 800	CARBET	X		
Carbet Bout Bois (figure au patrimoine mais contesté par le SCCCNO)	80	CARBET		X	Bilans non réalisables car absence de point de prélèvement de l'eau brute et de l'eau traitée
Maniba Bourg	7 000	CASE PILOTE	X		
Batisoleil (dénomination RAD 2011 : Fond Boucher)	80	CASE PILOTE	X		
Rivière Mahault	100	FD ST DENIS	X		
Charmeuse 1	300	PRECHEUR	X		
Charmeuse 2	300	PRECHEUR	X		
Coquette	250	PRECHEUR	X		
Ecole maternelle (Ecole communale)	80	PRECHEUR		X	Bilans non réalisables car absence de point de prélèvement de l'eau brute
Cité Lenny (Solidarité)	100	PRECHEUR		X	
La Perle (Préville) (intégrée à l'affermage en 2012)	400	PRECHEUR	Intégration en 2012 – pas de bilan réalisé		
Fond Coré	1 900	SAINT PIERRE	X		
La Vigie	300	MORNE VERT	X		

Les seuils pris en compte issu de l'arrêté du 22 juin 2007, sauf pour les stations possédant un arrêté spécifique sont les suivants :

- **COMMUNE DE BELLEFONTAINE**

	Station du BOURG		Station de FOND BOUCHER (salle polyvalente)		Station de FOND BOUCHER (décanteur – digesteur)	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	91 %	35	60 %	35	60 %
DCO	125	84 %	-	60 %	-	60 %
MES	35	92 %	-	50 %	-	50 %
NK	15	80 %	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-	-	-

- **COMMUNE DU CARBET**

	Station du BOURG		Station de BOUT BOIS	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	-	-	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %
MES	-	-	-	50 %
NK	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-

- **COMMUNE DE CASE-PILOTE**

	Station de MANIBA		Station de BATI SOLEIL	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	80	35	60 %
DCO	125	75	-	60 %
MES	35	90	-	50 %
NK	15	70	-	-
Pt	-	-	-	-

- COMMUNE DE FOND-SAINT-DENIS

Station du BOURG		
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	50 %
NK	-	-
Pt	-	-

- COMMUNE DU PRECHEUR

	Station CHARMEUSE 1		Station CHARMEUSE 2	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	60 %	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %
MES	-	50 %	-	50 %
Nk	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-

	Station COQUETTE		Station ECOLE COMMUNALE		Fosse septique CITE LENNY		Station LA PERLE	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	60 %	35	60 %	35	60 %	25	-
DCO	-	60 %	-	60 %	-	60 %	125	-
MES	-	50 %	-	50 %	-	50 %	-	50 %
Nk	-	-	-	-	-	-	-	60 %
Pt	-	-	-	-	-	-	-	-

- COMMUNE DU MORNE-VERT

	Station LA VIGIE		
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>	25	80 %	
DCO	125	75 %	
MES	35	90 %	
NK	-	60 %	
Pt	-	-	

- COMMUNE DE SAINT-PIERRE

Station de FOND CORRE		
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	50 %
NK	-	-
Pt	-	-

D'autre part la fréquence des prélèvements après la mise en place des équipements réglementaires devra être effectuée conformément au tableau suivant :

Paramètres	BELLEFONTAINE			CARBET	CASE-PILOTE		FONDS SAINT DENIS	MORNE VERT	SAINT PIERRE
	Bourg	Fond Boucher Salle polyvalente	Fond Boucher décanteur – digesteur	Bourg	Bourg	Fond Boucher Bati Soleil	Bourg	La Vigie	Fond Corré
Nombre de mesures par an									
Débit	2	1	1	1	365	1	1	1	2
MES	2	1	1	1	12	1	1	1	2
DCO	2	1	1	1	12	1	1	1	2
DBO <sub>5</sub>	2	1	1	1	12	1	1	1	2
NK	-	-	-	-	4	-	-	-	-
NH <sub>4</sub>	-	-	-	-	4	-	-	-	-
NO <sub>3</sub>	-	-	-	-	4	-	-	-	-
NO <sub>2</sub>	-	-	-	-	4	-	-	-	-
Siccité des boues évacuées	-	-	-	-	4	-	-	-	-

Paramètres	PRECHEUR					
	Charmeuse 1	Charmeuse 2	Coquette	Ecole communale	Cité Lenny	La Perle
Nombre de mesures par an						
Débit	1	1	1	1	1	1
MES	1	1	1	1	1	1
DCO	1	1	1	1	1	1
DBO <sub>5</sub>	1	1	1	1	1	1

## 2.9. Indicateurs techniques

### 2.9.1. INDICATEURS DE PERFORMANCE

IP1	<b>Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours</b>	
	<i>Définition : Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires/Nombre de contacts (par écrit et par oral) nécessitant une réponse écrite.</i>	100 %
IP2	<b>Proportion de lettre d'attente parmi les réponses du déléguétaire</b>	
	<i>Définition : Nombre de lettres d'attente/Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires.</i>	0
IP3	<b>Réclamations (par thème de référence)</b>	
	<i>Définition : Les réclamations adressées par voie orale ou par voie de courrier sont classées par thèmes récurrents par la nomenclature ci-dessous :</i>	
	<i>Exploitation : B-1-1 : obstruction sur réseau – B-1-2 : obstruction sur branchement - B-2-1 : débordement/inondation sur station de pompage – B-2-2 : débordement chez l'abonné – B-3 : casse – B-4 : odeurs</i>	D1 (principalement)
	<i>Travaux : C-1 : réclamation sur travaux de réparation sur réseau – C-2 : réclamation sur travaux réalisés sur branchement</i>	
	<i>Service Relation Commerciales : D-1 : réclamation sur niveau du prix – D-2 : réclamation pour erreur de relève ou facturation – D-3 : réclamation sur la qualité des contacts et de l'accueil.</i>	
IP4	<b>Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf</b>	
	<i>Définition : Nombre de travaux de branchement réalisés dans un délai inférieur ou égal au délai contractuel après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchement réalisés.</i>	100 %
IP5	<b>Existence d'engagements envers le client</b>	
	<i>Définition : Existence d'engagements vers le client classés par points d'engagement</i>	
-	<i>proposition de rendez-vous sous 8 jours</i>	
-	<i>respect des rendez-vous dans une plage de 4 heures au plus</i>	100%
-	<i>intervention dans les 2 heures en cas d'urgence</i>	
-	<i>délais de réponse au courrier (inférieur à 15 jours)</i>	
-	<i>délais de réalisation des travaux de branchement ou raccordement (après acceptation paiement, et autorisation du projet, inférieur à 15 jours).</i>	

IP6	<b>Taux d'impayés 6 mois après facturation</b>	
<i>Définition : Montant des impayés 6 mois après facturation / total des montants facturés correspondants</i>		
1 <sup>er</sup> semestre 2012 : 234 411,91 €		11,14 %
2 <sup>ème</sup> semestre 2012 :		
IP7	<b>Taux de conformité des bilans</b>	
<i>Définition : Ratio nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés.</i>		
		92%
IP8	<b>Rendement épuratoire</b>	
<i>Définition : Rapport [(charge entrante – charge sortante) / charge entrante] pour les paramètres suivants : DBO5, DCO, MES, azote (NGL), phosphore (PT)...</i>		Voir annexe
IP9	<b>Nombre de contrôle réalisé par le délégataire</b>	
<i>Définition : Il s'agit des contrôles réalisés par le délégataire en plus du programme d'auto-surveillance prévu au contrat.</i>		1 082
IP10	<b>Production réelle de boues</b>	
<i>Définition : Taux annuel de la production de boues en masse (tonne de boue brute) / nombre d'abonnés.</i>		1.5 %
IP11	<b>Suivi des rejets sans épuration dans le milieu récepteur : en nombre ou en flux</b>	
<i>Définition :</i>		
<i>En réseau unitaire : volume déversé / nombre de points de déversements suivis</i>		
<i>En réseau séparatif : volume déversé</i>		Non comptabilisé : absence de débitmètre

IP12	<b>Nombre de journées ou un dysfonctionnement majeur du système de traitement</b>	
	<i>Définition : Nombre de jours de dysfonctionnement majeur.</i>	0
IP13	<b>Nombre de jours d'arrêts de fonctionnement sur les stations de pompages</b>	
	<i>Définition : Nombre de jours cumulés où un arrêt de fonctionnement a eu lieu sur l'un des PR du service.</i>	0
IP14	<b>Nombre de désobstructions sur réseau</b>	
	<i>Définition : Nombre de désobstructions réalisées sur le réseau.</i>	15
	<i>Cf. Tableau paragraphe 2.7.1 Fonctionnement des réseaux</i>	
IP15	<b>Nombre de débordements d'effluents dans les locaux des usagers</b>	
	<i>Définition : Nombre de débordements ou d'inondations (mesurés directement ou suivis par les plaintes)</i>	0
IP16	<b>Indice d'eaux parasites à l'entrée des systèmes d'épuration</b>	
	<i>Définition : Pourcentage d'eaux parasites arrivant au système d'épuration. Ce pourcentage est obtenu :</i>	
-	<i>soit par mesure lors d'un diagnostic (débit nocturne...)</i>	
-	<i>soit par l'estimation suivante (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume collecté) / volume collecté</i>	*
-	<i>ou à défaut = (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume facturé assainissement) / volume facturé assainissement.</i>	
* Cet indicateur ne peut être suivi précisément de part l'absence de comptage des volumes entrée ou sortie pour la plupart des stations.		
IP17	<b>Nombre de points noirs</b>	
	<i>Définition : Il s'agit de sites à problèmes répétés ou nécessitant au moins deux interventions par an.</i>	
	<i>PR Coin</i>	
	<i>PR autre Bord</i>	4
	<i>Réseau Quartier Coin</i>	
	<i>PR Port</i>	

IP18

**Nombre de réparations de conduites principales pour défauts d'étanchéité ou rupture**

*Définition : Nombre total annuel de réparations sur les conduites principales (pour défaut d'étanchéité ou rupture) où les conduites principales sont les canalisations à l'exclusion des branchements (c'est-à-dire réseau).* 2

IP19

**Linéaire d'hydrocurage préventif**

*Définition : Linéaire de réseau principal curé à titre préventif.* 7,660 km

IP20

**Nombre de branchements renouvelés**

*Définition : Nombre de branchements renouvelés dans l'année.* 60

### 2.9.2. BRANCHEMENTS RENOUVELES

60 boites de branchement ont été renouvelées en 2012, pour un montant total de 19 634 € HT.

REFERENCE		NOM	ADRESSE	
1	02RS	75622030	STE NORD CASH	RUE VICTOR HUGO
2	02RS	75914030	MR PAUPHER GUILLAUME	RUE DU PETIT VERSAILLE
3	02RS	75916030	MME DIONY LUCIA	RUE DU PETIT VERSAILLE
4	02RS	75916330	MR DIONY MARTIN JEAN	RUE DU PETIT VERSAILLE
5	02RS	75920031	MME NEROVIQUE DANIELLE	RUE DU PETIT VERSAILLE
6	02RS	75922030	MME PAUCELIER YOLANDE	RUE DU PETIT VERSAILLE
7	02RS	75924030	MR PROSPER SAINT-ANGE	RUE DU PETIT VERSAILLE
8	02RS	75926030	MR MORAND RAYMOND	RUE DU PETIT VERSAILLE
9	02RS	75948031	MME ROG JEANNE	RUE DU PETIT VERSAILLE
10	02RS	75956030	MR ERICHER EUGENE	RUE DU PETIT VERSAILLE
11	02RS	76003030	MME TAMPLET	RUE DU PETIT VERSAILLE
12	02RS	75998030	MME JEAN-BAPTISTE GAGRIEL	ANGLE RUES AMITIES PETIT VERSAILLE
13	02RS	76515030	MR RAMASSAMY LUCIEN	RUE BOUILLE
14	02RS	76519030	MR MONTABORD RAYMOND	RUE BOUILLE
15	02RS	76520031	MME JEAN-BAPTISTE SIMONE CARMEN	RUE BOUILLE
16	02RS	76521030	MME LUPON MARIE-THERESE	RUE BOUILLE
17	02RS	76522030	MR IMPERT JACQUES YVES	RUE BOUILLE
18	02RS	76523030	MME PRUFER DANIELLE	RUE BOUILLE
19	02RS	76523832	MME PRUFER SEVERINE	RUE BOUILLE
20	02RS	75725030	MLLE SAINT-PRIX LOUIS-MARIE	RUE DU GENERAL DE GAULE
21	02RS	76531030	MME GLAUDON FERNANDE	RUE GABRIEL PERI
22	02RS	76532030	MME CADENET NATHALIE	RUE GABRIEL PERI
23	02RS	76535030	MR MARIE JOSEPH GENTIL JEAN	RUE GABRIEL PERI
24	02RS	76401032	MR BOULOT JEREMY	RUE GABRIEL PERI
25	02RS	76396030	MME BEDACIER LIDY	RUE GABRIEL PERI
26	02RS	76395730	MME BRAGANCE NADIA	RUE GABRIEL PERI
27	02RS	82395030	CAP INSER	RUE GABRIEL PERI
28	02RS	76394029	MR RIDONY JOSEPH	RUE GABRIEL PERI
29	02RS	76390030	MME SABIN THEONORE	RUE GABRIEL PERI
30	02RS	76388032	MR LIMER ROGER	RUE GABRIEL PERI
31	02RS	76387030	MR VERMON HENRI	RUE GABRIEL PERI
32	02RS	76384030	MR BUSSY PIERRE	RUE GABRIEL PERI
33	02RS	76380031	MR LEDRU LOUIS LUC	RUE GABRIEL PERI
34	02RS	76377030	MME REZAIRE OLIVE	RUE GABRIEL PERI
35	02RS	76375030	MR ARTOUS GUY	RUE GABRIEL PERI
36	02RS	76371530	STE COMPAGNIE DE LA BAIE	RUE GABRIEL PERI
37	02RS	76371030	MR AZEROT GEORGES	RUE GABRIEL PERI
38	02RS	76565031	MR GOBALSAMY WILLY	RUE GABRIEL PERI
39	02RS	76564030	MME CHOCQ GISELE	RUE GABRIEL PERI
40	02RS	76557532	MME AVOYNE STEPHANIE	RUE GABRIEL PERI
41	02RS	76557030	MR CADENET MATHURIN	RUE GABRIEL PERI
42	02RS	76552230	MR FIDELIN ERIC	RUE GABRIEL PERI
43	02RS	76542030	MME FREDERIQUE-COQ LAURE	RUE GABRIEL PERI
44	02RS	76543030	MME CORNU ANNETTE	RUE GABRIEL PERI

45	02RS	75512032	MR PAGE GERARD	RUE DU PRECIPICE
46	02RC	76049530	MR DONGAR MARCEL	COIN
47	02RB	75457030	MR NANDOR LEON	LOTISSEMENT COROSSOL
48	02RB	75457430	MR BOULANGE MAXIME	CITE COROSSOL
49	02RB	75457830	MR BABIN ALEX	CITE COROSSOL
50	02RB	75461031	MME BELFAN LEONCE	RUE VARIN DE LA BRUNELIERE
51	02RB	75461031	MME DELUGE EMIRE	RUE ARISTIDE HARDRON
52	02RB	75491030	MME DUVENTRU MARCELA	RUE DE L'EGLISE
53	02RB	75492030	MR DUCLOS PAUL	RUE DE L'EGLISE
54	02RB	75493030	MR MAUVOIS ANTONIO	ROUTE MORNE CAPOT
55	02RB	75495030	MME DOHAM ALEXANDRINE	RUE VARIN DE LA BRUNELIERE
56	02RB	75496530	MR GRATIEN MAURICE GILBERT	RUE ARISTIDE HARDRON
57	02RB	75402030	MR NANDOR ANATOLE	RUE ARISTIDE HARDRON
58	02RB	74032030	MME DELUGE CELINE	RUE DU PÈRE MARCHAND
59	02RA	50103030	MR BABIN DENIS	BATTERIE
60	02RA	50259030	MR DONVAL CYR	BATTERIE

### 2.9.3. RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE :

La liste des opérations de renouvellement électromécanique réalisées au cours de l'exercice 2012 est présentée ci-dessous :

Imputation	Désignation du chantier	Commune :	Fin de chantier :	Montant :
RU12008	Mise à niveau station Vigie	MORNE VERT	01/06/2012	3 080,85 €
RU12009	ST MANIBA Capots EB & prêt	CASE PILOTE	01/08/2012	7 698,55 €
RU12011	ST MANIBA Aérofлот	CASE PILOTE	01/11/2012	6 521,71 €
RU12014	ST MANIBA toile gd presse	CASE PILOTE	03/12/2012	4 568,67 €
RU12015	ST MANIBA Clôture	CASE PILOTE	01/09/2012	5 387,77 €
RU12016	PR Autres Bord-arm de cde	CASE PILOTE	31/12/2012	6 367,10 €
RU12017	PR Cheval blanc 2 ppe immer	BELLEFONTAINE	31/12/2012	5 424,97 €
RU12019	PR Fd Capot 2 ppes immergée	BELLEFONTAINE	31/12/2012	3 098,85 €
RU12020	PR COIN 2 ppes immergées	CARBET	31/12/2012	6 425,11 €
RU12021	ST CHARMEUSE Hydro éjecteur	PRECHEUR	01/11/2012	5 075,76 €
RU12100	ST AERATEUR LAGUNAGE CARBET	CARBET	01/06/2012	3 879,95 €
RU12122	Partiel turbine Stp Maniba	CASE PILOTE	01/09/2012	1 953,39 €
RU12270	ST SAINT PIERRE automate	SAINT PIERRE	31/12/2012	5 537,04 €
RU12283	ST MANIBA instrumentation	CASE PILOTE	01/06/2012	3 061,28 €
				<b>TOTAL :</b> 68 080,95 €

#### 2.9.4. RENOUVELLEMENT RESEAU :

Aucune opération de renouvellement de réseau existant n'a été réalisée au cours de l'exercice 2012 par le SCCCNO

#### 2.10. AUTRES TRAVAUX

##### Entretien et Maintenance

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR POSTE DE REFOULEMENT ET STATION D'EPURATION**

Les opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur les installations poste de refoulement et station d'épurations sont consultables en annexe.

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR RESEAU**

<b>BELLEFONTAINE</b>							
<b>Type d'intervention</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Désobstruction (u)	4	5	-	1	4	5	-
Curage (ml)	610	690	480	560	1 165	1 224	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-
<b>CASE PILOTE</b>							
<b>Type d'intervention</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Désobstruction (u)	9	8	20	22	5	5	2
Curage (ml)	1 006	1 303	3 335	1 285	990	1 104	2 579
Réparation regards (u)	-	-	2	3	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	1	4	3	2	1	-
<b>CARBET</b>							
<b>Type d'intervention</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Désobstruction (u)	14	3	11	11	16	8	3
Curage (ml)	2 652	3 701	4 271	1 470	1 982	3 041	3 180
Réparation regards (u)	16	1	1	1	4	1	1
Casse sur réseau (u)	1	-	2	1	-	-	2
<b>FOND SAINT DENIS</b>							
<b>Type d'intervention</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Désobstruction (u)	-	-	-	-	-	-	-
Curage (ml)	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	1
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-
<b>PRECHEUR</b>							

Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Désobstruction (u)	1	2	-	-	1	-	
Curage (ml)	750	910	-	-	50	1 155	857
Réparation regards (u)	-	-	-	-	1	-	1
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-
<b>MORNE VERT</b>							
Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Désobstruction (u)	-	1	-	-	1	-	-
Curage (ml)	180	20	-	-	20	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	1	-	-	-	-	-
<b>SAINT PIERRE</b>							
Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Désobstruction (u)	9	10	5	8	8	5	10
Curage (ml)	550	1 160	705	1 036	1 036	1 156	1 638
Réparation regards (u)	1	2	-	1	1	-	2
Casse sur réseau (u)	-	1	-	-	-	-	-

### 2.10.1. BRANCHEMENTS NEUFS

2 branchements neufs ont été réalisés en 2012 pour un montant total de 5 398 Euros HT.

NOM	PRENOM	ADRESSE branchement	MONTANT DEVIS
Mr MELGIRE	Jean Claude	Cité artisanale 97250 Saint Pierre	897,47 €
Société Ozanam		Rue de la Rafinnerie 97250 Saint Pierre	4501,03 €

### 2.10.2. DIAGNOSTIC DE RESEAU

Les opérations contractuelles de diagnostic de réseau réalisées sur l'exercice 2012 sont présentées ci-dessous

Date	Nature	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)	Valorisation (Euros)
12/06/2012	ITV	20120053	CARBET	COIN Réseau plage	917	7 968
<b>TOTAL</b>					<b>917</b>	<b>7 968</b>

Les opérations contractuelles de diagnostic de réseau réalisées depuis 2005 et ayant pour but la réduction des entrées d'eaux parasites dans le réseau de collecte sont présentées ci-dessous :

Date	Nature	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)	Valorisation (Euros)
30/06/2005	ITV	20050031	SAINT PIERRE	Rue Victor Hugo	333	2 775
28/07/2005	ITV	20050037	BELLEFONTAINE	Réseau EU La poste	17	142
14/11/2005	FUMIGENE	--	SAINT PIERRE	Rue Victor Hugo / ANJOU/Orange/C lavius Marius)	780	1950
16/01/2007	ITV	20070002	SAINT PIERRE	Rue Gabriel Péri Bourg	584	4867
04/12/2007	ITV	20070068	CARBET	Le coin section 1	118	983
04/12/2007	ITV	20070068	CARBET	Lot Fromager	28	233
15/12/2007	ITV	20070069	SAINT PIERRE	Rue Victor Hugo	17	142
20/10/2008	ITV	20080084	CASE PILOTE	Lot Choiseul	205	1708
24/11/2008	ITV	20080096	CASE PILOTE	Lot Choiseul	121	1008
12/04/2010	ITV	20100037	CARBET	Impasse des Bleuets	71.2	593
23/08/2010	ITV	20100074	CARBET	Route des Pitons	4.4	37
23/12/2010	ITV	20100108	SAINT PIERRE	Rue Marius Clavius	3.3	27.5
04/04/2011	ITV	20110033	BELLEFONTAINE	RN2 (réseau amont PR)	256	2132
11/07/2011	ITV	20110059	BELLEFONTAINE	Cité Corossol	8	67
26/07/2011	ITV	20110062	BELLEFONTAINE	Fond Boucher	40	333
19/09/2011	ITV	20110077	BELLEFONTAINE	Fond Boucher	424,5	3536
19/12/2011	ITV	20110100	CARBET	EU RN2	450	3749
12/06/2012	ITV	20120053	CARBET	COIN Réseau plage	917	7968
<b>TOTAL</b>						<b>32 250</b>

Le montant valorisé de ces investigations conformément aux obligations contractuelles définies s'élève à : **32 250 € HT.**

### 2.10.3. RECAPITULATIF DES CONTROLES DE BRANCHEMENTS REALISES

4 731 contrôles de branchement ont été réalisés depuis 2005.

### 2.10.4. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS

La STEP La Perle (Préville) au PRECHEUR :

**Cette installation a été officiellement intégrée au patrimoine du SCCCNO en Avril 2012 (voir délibération syndicale, séance du 27/03/2012 en Annexe).**

Cette installation présente dans l'inventaire contractuel sommaire du patrimoine du SCCCNO a été réalisée au cours de l'année 2008. Avant son intégration officielle en 2012, elle appartenait à la commune du Prêcheur .

Pour mémoire, la commune et le SCCCNO ont demandé à la SME d'exploiter l'ouvrage dès le début de l'année 2009, bien que n'étant pas officiellement rattaché au patrimoine du SCCCNO .

Cependant, la SME a du interrompre cette exploitation en août 2011, la définition du cadre contractuel définissant les conditions d'intervention de ses agents tardant à être établie.

Une mise en demeure de la DEAL a été adressée à la commune du Prêcheur en septembre 2011 afin que ce dossier soit régularisé au plus tôt.

Il convient d'étudier en partenariat avec le SCCCNO et la DDAF, la situation administrative des installations suivantes figurant ou pas à l'inventaire présent en annexe du contrat de délégation du service public, à savoir :

La STEP et le PR Anse Belleville au PRECHEUR : Ces deux ouvrages sont présents dans l'inventaire contractuel sommaire du patrimoine du SCCCNO. Toutefois, ils sont propriété de la CCNM.

Aussi, la SME est toujours dans l'attente de la rétrocession de ces ouvrages entre la CCNM et le SCCCNO. Compte tenu que ces installations ne sont pas aujourd'hui propriété du SCCCNO, la SME est dans l'impossibilité de les exploiter dans le cadre du contrat d'affermage en assainissement en vigueur entre le SCCCNO et la SME. Il devient urgent que la régularisation administrative se fasse au plus tôt car les ouvrages ne sont actuellement pas exploités.

Le PR THIEUBERT au CARBET : Ces travaux à l'initiative du SCCCNO n'ont à ce jour pas été achevés. L'installation partiellement équipée et n'étant pas en état de fonctionnement est à l'arrêt. Il convient à ce titre que le SCCCNO transmette les directives écrites à la SME concernant l'exploitation du site.

Le PR AQUALAND au CARBET : La rétrocession de cette installation à l'initiative de la CCNM n'a pas à ce jour été actée par le SCCCNO. Il est donc nécessaire de définir en partenariat avec la CCNM, le SCCCNO et la SME les modalités de prise en charge de cette installation actuellement à l'arrêt et sans entretien générant une pollution dans le milieu naturel.

## 2.11. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE

### 2.11.1. LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS

#### 2.11.1.1. BELLEFONTAINE Bourg

##### 2.11.1.1.1. Réseaux eaux usées

###### ▪ Le réseau côté Corossol

Il a été étendu en 1994. A ce jour, la majorité des riverains n'est pas raccordée à ce nouveau réseau, de ce fait, les anciennes installations ne peuvent être désaffectées.

L'ancien réseau qui présente de nombreuses non conformités engendrant la présence d'eaux parasites importantes :

- regards fissurés ;
- couvercle en béton non étanche.

D'autre part, ces tampons en béton sont difficilement manipulables lors d'un curage ou d'un bouchon la sécurité est de mise. Il conviendrait de les remplacer.

###### ▪ Cheval blanc :

Un diagnostic réseau devra être effectué sur le collecteur depuis le quartier Cheval Blanc jusqu'à la station d'épuration car la SME constate la présence de nombreux déchets dans ce réseau qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement.

##### 2.11.1.1.2. Postes de refoulement

###### Poste du Bourg

Dans le cadre des études sur la fiabilité des projets immobiliers au quartier Fond Capot, il conviendrait de vérifier le dimensionnement des postes assurant le transfert des effluents à la station du Bourg.

Le poste n'est pas équipé de trop plein.

###### Coût à définir

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'une step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

###### Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

###### Coût estimé par la SME : 2 k€

Il est nécessaire de clôturer ce poste pour des raisons de sécurité car des piétons passent à proximité. Cela permettra également d'éviter les dégradations du site qui sont déjà arrivés dans le passé, notamment sur l'armoire EDF.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Poste de Cheval Blanc

La SME constate la présence de nombreux déchets dans le réseau de Cheval Blanc qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement. Il conviendrait de mettre en place un panier dégrilleur.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Un dispositif de télésurveillance a été mis en place courant 2006 sur ce poste.

La canalisation de trop plein existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

La potence existante ne permet pas de lever les pompes en toute sécurité, son remplacement devra être envisagé.

Coût estimé par la SME : 1 k€

La réfection de la clôture du poste et un muret devront être réalisés sur une dizaine de mètre.

Coût estimé par la SME : 2,5 k€

Ce poste n'est pas équipé de système de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Un panier dégrilleur provisoire a été mis en place par la SME pour retenir les différents déchets du réseau et permettre de limiter les dysfonctionnements du poste. Un panier définitif est à mettre en place.

Coût estimé par la SME : 2 k€

#### 2.11.1.1.3. Station de traitement d'eaux usées

L'ancienne station d'épuration était vétuste et en surcharge hydraulique et organique. Il convenait donc la mettre aux normes et de réaliser son renforcement, afin de permettre le développement de l'urbanisation de la commune.

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation et les travaux ont été achevés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Les ouvrages comprennent :

Filière eau :

- prétraitement par tamisage ;
- turbines flottantes au niveau du bassin d'aération existant ;

- clarificateur accompagné d'un dégazeur amont, d'un puits à écumes et d'un puits à boues.

#### Filière boue :

- silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;
- centrifugeuse fixe.

Ces travaux ont été complétés en 2011 par la mise en place d'un traitement des odeurs sur la filière boue dans le cadre d'un marché de travaux de la SME suite à un appel d'offres.

Le débitmètre et la sonde redox sont hors service depuis près de 2 ans. Ces éléments sont indispensables pour, d'une part le bon fonctionnement de la station et d'autre part, permettre un asservissement des bilans 24h au débit.

Cette situation a eu pour conséquence une non-conformité du point de vue réglementaire. De plus en l'absence de données précise de charge reçue par l'ouvrage, il est très difficile d'étudier de nouveaux raccordements.

Un devis a été transmis par la SME en février 2011 pour le remplacement de ces équipements.

Il a finalement été approuvé par le SCCCNO en juin 2012. Les travaux étaient en cours au 31/12/2012 compte tenu du délai de commande et de mise à disposition du matériel.

#### **2.11.1.2. *BELLEFONTAINE Fond Boucher***

##### **2.11.1.2.1. *Réseau eaux usées***

###### **▪ *Fond boucher***

Le réseau gravitaire du lit bactérien est difficilement exploitable car il passe en domaine privé et sous les maisons. Il collecte en temps de pluies une grande quantité d'eaux parasites. Un diagnostic complet du réseau devra être effectué. La S.M.E. a constaté lors d'évènements pluvieux le lessivage complet de la station d'épuration.

Une extension de réseau a été réalisée en 2012 durant les travaux de transfert des eaux usées vers la station du bourg. Nous sommes en attente de la décision du SCCCNO quant à l'intégration de ce réseau au patrimoine et de la réception définitive de ces travaux.

##### **2.11.1.2.2. *Stations de traitement d'eaux usées***

###### **▪ *Salle Polyvalente***

La station d'épuration de la salle polyvalente ne sera plus en service à compter de début 2013 suite à son remplacement par un poste de refoulement dont les travaux entrepris par le SCCCNO ont débuté en 2012. La cuve de cette station doit être vidée et comblée après l'arrêt définitif de fonctionnement, les installations électriques doivent être mises hors service.

###### **▪ *Décanteur digesteur***

- Tout comme la station de la salle polyvalente, cette station ne sera plus en service à compter de début 2013. Les bassins doivent être vidés et comblés afin d'éviter tout risque d'accident.

### **2.11.1.3. CARBET Bourg**

#### **2.11.1.3.1. Réseau**

Certaines parties du réseau de refoulement provenant du poste de FROMAGER sont situées en terrain privé. Il appartient au syndicat de régulariser la situation par la signature d'une convention de passage avec les propriétaires

Il est constaté, malgré une fréquence élevée des interventions de curage, une présence importante de sable dans le réseau du Carbet, l'existence de collecteur à proximité de la plage et le manque d'étanchéité des regards en sont vraisemblablement la cause. La SME a remis une proposition au syndicat pour la réfection des tampons.

Une partie du réseau de Fond Savane est sous dimensionnée, avec un diamètre de 160, l'évacuation des eaux ne se fait pas normalement et par temps de pluie les effluents se déversent chez un riverain.

Une inspection télévisée sur l'ensemble du réseau de la plage du Coin ainsi que sur les quartiers Morne-Savane, Route des pitons, et Cocoteraie. Sera programmée afin de définir les travaux à réaliser.

Le réseau de Fond Capot reçoit du sable et gravats, de l'huile de vidange, des restes de bétails, des pièces mécaniques etc. Il conviendrait au syndicat d'informer et d'éduquer les riverains de telle sorte que le réseau ne puisse subir de telles agressions.

Il existe de nombreux points noirs sur le réseau :

- Réseau du quartier Fond Capot,
- Réseau du quartier Coin côté plage,
- Réseau entre le restaurant l'Imprévu et le poste du coin
- Réseau du quartier Morne Savane,
- Bassin versant du poste de dispensaire.

### 2.11.1.3.2. Postes de refoulement

#### Poste Fond Capot



Poste de Fond Capot

Des arrivées importantes d'eaux parasites d'origine pluviales sont constatées sur le poste. Un diagnostic du réseau en amont devrait être réalisé.

Le poste est équipé d'un trop plein, toutefois l'exutoire est sous dimensionné : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent chez un riverain.

La mise en place d'un autre trop plein doit être envisagée sans que l'exutoire ne crée de nuisance.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il n'existe pas de portail sur ce poste. Celui-ci permettrait d'éviter l'accès à toutes personnes étrangères.

Coût estimé par la SME : 2 k€

### Poste Coin



Poste du Coin

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste est équipé d'un trop plein ; toutefois l'exutoire est sous dimensionné et des débordements au niveau du restaurant l'Imprévu ont été constatés.

#### Coût estimé par la SME : 3,5 k€

Lors des marées de fortes amplitudes le poste reçoit de l'eau de mer, l'installation d'un clapet anti-retour permettrait d'y remédier.

#### Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

#### Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

#### Coût estimé par la SME 2 k€

Le poste est souvent dégradé par des actes malveillants de dégradations et il serait donc souhaitable de clôturer le site.

#### Coût estimé par la SME 4 k€

La non-conformité et le mauvais fonctionnement des bacs à graisse des nombreux restaurateurs sur ce bassin versant provoquent des dysfonctionnements au niveau du mécanisme de marche arrêt des pompes malgré l'intervention mensuel du camion hydrocureur. Il conviendrait de mettre en demeure ces restaurateurs de se mettre en conformité.

### Poste Dispensaire



Poste du Dispensaire

Une quantité importante d'eaux parasites provoque des dysfonctionnements fréquents. Il serait souhaitable d'établir un diagnostic complet du réseau se déversant dans ce poste (en particuliers Morne-Savane, Route des Pitons).

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Une partie du réseau de Fond Savane est en diamètre 160 en aval d'un 200, il convient au syndicat de remplacer cette portion par du 200 pvc.

La canalisation de trop plein, mise en place en fin d'année 2008 par le SCCCNO sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le site n'est pas sécurisé et avec le passage des écoliers, il serait souhaitable de le clôturer.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le poste n'est pas équipé de dispositif de levage des pompes.

### Poste Marché



Poste du Marché

Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement le poste déborde et crée des nuisances chez un riverain.

La proximité de la mer ne permet pas d'envisager l'installation d'un trop-plein traditionnel. Une étude est à mener sur le sujet.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 relatif à la mesure des effluents by passés consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

Le comptage électrique est défectueux depuis plusieurs mois et son remplacement a été demandé à EDF.

### Poste Fromager

Le réseau de refoulement traversant un terrain privé a fait l'objet de plusieurs casses à cause de travaux exécutés par les particuliers. Il serait fortement souhaitable pour le Syndicat d'établir une servitude de passage.

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

#### ***2.11.1.3.3. Station de traitement d'eaux usées***

##### **> Réhabilitation de la station**

Compte tenu de la distance importante entre le lagunage et l'emplacement de la future station intercommunale Prêcheur/St Pierre, qui serait à terme située sur la commune du Prêcheur, il est souhaitable d'étudier l'amélioration et le renforcement de la station actuelle en fonction l'évolution de la population.

Une 1<sup>ère</sup> étude de faisabilité a été réalisée par la SME sur le sujet avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux.

Elle a été remise au SCCCNO par courrier en date du 9 juillet 2009.

L'objectif a été de réutiliser les ouvrages existants pour limiter les investissements et réaliser une unité de dépollution capable de durer 10 à 15 ans.

La filière suggérée pourrait comprendre la mise en place des équipements suivants en complément des ouvrages actuels : un tamisage en entrée, un lit bactérien, un canal de comptage et des équipements électriques associés.

La capacité nominale de l'ouvrage serait de 4 000 EH, sous réserve de réaliser une campagne longue durée afin de connaître précisément la charge actuelle et d'y ajouter les évolutions futures à moyen terme. Son coût est estimé à 1,8 millions d'euro HT.

Cette étude a été actualisée par SME en 2011 (montant de 1,9 millions d'euros HT) et le SCCCNO a pu obtenir en juillet 2011 une subvention de 95% du montant de l'opération dans le cadre du Plan de relance en Martinique.

#### ***2.11.1.4. CARBET Bout bois***

La station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

Coût à définir par la SME

La clôture du site doit être envisagée par le SCCCNO.

Coût défini par la SME : 3 k€

De plus il n'existe pas d'accès permettant d'arriver à la station, en effet la mise en place d'une voie bétonnée ou d'un escalier permettrait de limiter le risque d'accident surtout par temps de pluie.

### **2.11.1.5. CASE PILOTE Bourg**

#### **2.11.1.5.1. Réseaux**

##### **Réseaux bord de mer**

Suite aux travaux entrepris par la municipalité de Case Pilote, le réseau gravitaire reliant les postes Port et Autre bord a subi des dommages. On observe maintenant une infiltration d'eau parasite qui génère des dysfonctionnements au niveau du poste Autre bord. Un diagnostic du réseau en amont devrait être réalisé en 2012.

##### **Réseaux Route Nationale**

Le réseau gravitaire sur la Nationale 2 près du poste des pompiers subit de fréquentes obstructions à cause de la faible pente.

La DDE gestionnaire du projet de réhabilitation, s'oriente vers le changement d'un linéaire important des réseaux Eaux Usées et Pluviales du fait de l'incompatibilité des fils d'eaux actuels.

##### **Lotissement Cité Maniba**

Un réseau d'assainissement en cours de réalisation se trouvant près de la station du MANIBA reçoit déjà des eaux usées. La présence importante de bouchons, de gravats et de tampons défectueux sur ce réseau provoque des nuisances importantes avant même leur intégration au réseau public.

Une action conjointe Mairie-S.M.E avait été engagée afin de sensibiliser les riverains pour que les raccordements soient effectués conformément aux normes en vigueur.

##### **Quartier CHOISEUL**

La présence de gravats est souvent constatée par la SME, une inspection télévisée et des tests à la fumée devront être réalisés. Malgré un curage annuel les obstructions sont encore nombreuses. La quasi-totalité des tampons est en béton, très lourds, non étanches et représente un risque pour les intervenants. Il conviendra de les remplacer avant tout diagnostique (ITV ou test fumée).

##### **Quartier Batterie**

Une partie du réseau passe en terrain privé et est inaccessible par camion hydro cureur. Un diagnostic devrait être réalisé sur tout le bassin versant du poste petit fourneau.

De nombreux regards restent introuvables et certains tronçons du réseau sont sous dimensionnés. Le réseau attenant au PR Petit Fourneau est perméable, en effet ce dernier reçoit beaucoup d'eau parasite, la canalisation en amiante ciment se dégrade fortement, de nombreux bouchons ont été causés par le vieillissement des canalisations.

#### 2.11.1.5.2. Poste de refoulement

##### Poste du Port

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

L'abri de l'armoire électrique a été vandalisé courant 2008, avec tous qui incombent, notamment le manque de sécurité car l'armoire se trouve à la vue de quiconque et là le risque d'accident est très élevé. Une proposition de fermeture a été transmise au SCCCNO en septembre 2008.

**Après l'aménagement du bord de mer, ce poste se retrouve maintenant au milieu de la chaussée. Les interventions sur ce dernier présentent désormais un risque pour la sécurité des agents. Il conviendrait pour la Collectivité d'étudier la faisabilité du déplacement du poste.**

##### Poste Autre Bord

L'obstruction fréquente des pompes est constatée ; la mise en place d'un panier dégrilleur permettrait de limiter les dysfonctionnements.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

##### Poste Petit Fourneau

La clôture du site doit être envisagée par le SCCCNO pour des raisons de sécurité.

Coût estimé par la SME : 3 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 station (Maniba) a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

#### **2.11.1.5.3. Stations de traitement d'eaux usées**

Un auvent permettant de protéger contre la pluie l'aire de stockage de la benne à boue facilitera la déshydratation des boues.

Coût estimé par la SME : 4 k€

Les postes eau brute et eau traitée et le dégraisseur ne sont pas équipés de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 4 k€

L'arrêté d'autorisation de la station prévoit des contrôles de l'état de l'émissaire et du milieu naturel à proximité du point de rejet en mer selon différentes fréquences et paramètres. A ce jour, aucun de ces contrôles n'a été réalisé et il est souhaitable que le SCCCNO se mette en conformité réglementaire sur le sujet dans les meilleurs délais.

La chaîne de la bouée permettant de signaler la présence de l'émissaire en mer s'est rompue. La bouée se trouve actuellement dans le port de Case Pilote. Il est souhaitable que le SCCCNO statue sur le devenir de cette bouée (a priori, bouée non imposée par les Services du Domaine Maritime) et la fasse réparer si elle doit être conservée.

#### **2.11.1.6. CASE PILOTE Fond Boucher**

##### **2.11.1.6.1. Réseaux eaux usées**

Sur ce réseau attenant à la station, aucune boîte de branchement n'est visible.

Il conviendra dans les plus brefs délais, de transmettre le plan du réseau à la SME pour réaliser une recherche de ces boîtes et en faire le diagnostic leur état.

##### **2.11.1.6.2. Station de traitement d'eaux usées**

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Cette station de type OXYVOR ne dispose pas de système de traitement des boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait d'améliorer le fonctionnement de la station.

Coût estimé par la SME : 2 k€

### **2.11.1.7. FOND SAINT DENIS**

#### **2.11.1.7.1. Station d'épuration**

La filière de traitement des boues actuelle ne permet pas d'évacuer la totalité des boues produites par le traitement biologique.

La station reprend les effluents du lotissement « La Tranchée », composé de 28 logements. Le débit nominal est donc atteint. (3,5 éq.hab/log et 150 l/éq.hab/j), soit 100 éq.hab. Aucun raccordement supplémentaire ne peut être envisagé sur la station.

Les boues seront traitées sur la station de Saint Pierre – Fond Corré qui possède une filière boue (silo avec filtre drainant et centrifugeuse).

Compte tenu de la configuration de cette petite installation, il n'est pas possible d'effectuer de bilans analytiques normalisés.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

### **2.11.1.8. PRECHEUR**

#### **2.11.1.8.1. Station d'épuration Charmeuse 1**

La station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Les capots des 2 bassins non solidaires sont abîmés par le soleil.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Les passerelles des deux bassins ne permettent pas d'intervenir sur les équipements en toute sécurité.

Coût estimé par la SME : 9 k€

Le pluvial mal canalisé a provoqué un glissement de terrain entraînant par la même la clôture et un bout de lit de séchage.

Coût estimé par la SME : 2,5 k€

Il conviendra de prolonger le rejet de la station qui traverse par un canal à ciel ouvert le quartier et, en cas de problème de la station, les habitants subissent des odeurs nauséabondes. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

Coût estimé par la SME : 11 k€

#### **2.11.1.8.2. Station d'épuration Charmeuse 2**

La station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le pluvial mal canalisé a provoqué un glissement de terrain entraînant une partie de la clôture et créé un affaissement de la station. Une réunion a eu lieu sur site en présence de la commune du Prêcheur, du SCCCNO, de la DAF et de la SME début 2006 et il a été évoqué le remplacement à court terme de l'ouvrage par un poste de refoulement amenant les eaux vers Charmeuse 1

#### 2.11.1.8.3. Station épuration Citée Coquet

Il est nécessaire d'équiper la station de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La station est située à proximité d'habitations dont les occupants constatent des nuisances sonores et parfois olfactives lors des évacuations de boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME 1,5 k€

Il conviendra de prolonger le rejet de la station qui traverse par un canal à ciel ouvert le quartier cité Pohie et, en cas de problème de la station, les habitants subissent des odeurs nauséabondes. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

Coût estimé par la SME : 18,5 k€

#### 2.11.1.8.4. Station Ecole communale

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

#### 2.11.1.8.5. Station Citée solidarité

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité

inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Il n'existe pas de schéma de la station et nous ne pouvons donner des précisions sur le drain filtrant.

#### 2.11.1.8.6. Station La Perle

Suite à une mise en demeure de la police de l'eau, le massif filtrant de cette station a été réhabilité en juin 2012 suite à une commande du SCCCNO ce qui a permis un bon fonctionnement pendant un certain temps. Le problème de débordement est récurrent, à la mise en service en 2009 de cette station, la SME avait émis plusieurs observations.

A ce jour, plusieurs questions se posent :

- Le massif est-il correctement dimensionné ?
- L'étude percolation a-t-elle été concluante
- Le débit entrant a-t-il été bien évalué.

A chaque débordement, les effluents de sortie passent par le pluvial et ressortent dans un canal à ciel ouvert qu'empruntent les riverains pour accéder à leur domicile.

Une des solutions qu'il faudra étudier pour palier à ce problème, sera de récupérer les eaux de sortie au niveau du massif filtrant et de les raccorder au réseau de la route départementale une fois terminé.

Le débitmètre de sortie est hors service et mal positionné, en effet l'installation de ce dernier n'a pas longueur droite suffisante pour un fonctionnement optimal.



### **2.11.1.9. SAINT PIERRE Bourg**

#### **2.11.1.9.1. Réseaux eaux usées**

L'étude diagnostic avec inspection caméra effectuée par la SME en 2005 sur une partie du réseau a permis de détecter un certains nombres d'anomalies :

- des mises à niveau et quelques renouvellements de regards sont nécessaires
- 4 tronçons sont à reprendre Route Nationale et 3 rue Victor Hugo
- aucun raccordement de branchement n'a été constaté dans la rue Mont Noël sur 350 m de conduite

Les enquêtes de conformité sur les installations intérieures menées dans le même temps ont révélé que:

- les eaux ménagères sont souvent directement rejetées au milieu naturel ou au pluvial
- quelques branchements d'eaux pluviales sont connectés au réseau d'eaux usées
- de nombreux clients raccordables sont non raccordés
- plusieurs raccordements sont non-conformes.

#### **2.11.1.9.2. Postes de refoulement**

##### **Poste du Bourg**

Ce poste n'est pas équipé de trop plein: en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent dans la rue Gabriel Péri.

La mise en place d'un trop plein avec rejet en mer est à envisager pour des raisons de salubrité publique. Une étude est à réaliser par le Syndicat en ce sens.

##### **Coût à définir**

##### **Poste Galère**

Il est nécessaire de ménager le trop plein car en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent sur la plage.

La mise en place d'un clapet anti retour est à envisager.

##### **Coût estimé par la SME : 3 k€**

##### **Poste Roxelane**

Le poste a été transféré, avec la mise en place de système de sécurité notamment des grilles antichute, un système de télésurveillance, et d'une vanne pour isoler le poste du réseau.

#### **2.11.1.9.3. Station de traitement d'eaux usées**

L'ancienne station d'épuration était vétuste et ne disposait pas de filière boue adaptée.

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation et les travaux ont été achevés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Ces travaux permettront au SCCCNO d'avoir un outil épuratoire pour quelques années et de finaliser leur réflexion en vue de la réalisation d'une nouvelle installation sur un autre terrain ou sur le site actuel.

Les travaux ont consisté à :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage
- la pose d'un hydro éjecteur dans le bassin d'aération existant en complément du pont brosse actuel
- l'amélioration de la re-circulation et de l'extraction des boues
- la réhabilitation du local technique

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures
- l'installation d'une centrifugeuse fixe.

La volonté de la collectivité de renforcer son potentiel épuratoire peut trouver une solution à hauteur de 3 500 EH contre les 1 900 EH actuels, avec la réhabilitation/ extension de la station d'épuration existante.

Une 1<sup>ère</sup> étude de faisabilité a été réalisée par la SME avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux. Elle a été transmise au SCCCNO en 2009.

L'étude a été faite en utilisant le terrain actuel qui est limité, ce qui a obligé à avoir recours à la technique de séparation par membranes d'ultrafiltration.

L'investissement correspondant à ces travaux était évalué à environ 1,3 millions d'euro HT.

Une 2<sup>ème</sup> étude a été réalisée par la SME en 2011 (montant de 2,4 millions d'euros HT) avec l'hypothèse de l'agrandissement du terrain que prévoit le SCCCNO (achat des parcelles voisines).

Le SCCCNO a pu obtenir en juillet 2011 une subvention de 95% du montant de l'opération dans le cadre du Plan de relance en Martinique.

Toutefois, la détermination de la charge à prévoir pour l'installation future ne pourra se faire qu'après :

- une campagne longue durée (6 mois minimum) de mesure de la charge hydraulique et organique actuelle permettant de connaître précisément ce qui arrive à la station aujourd'hui ;

- une estimation la plus précise possible des évolutions de la population de la commune à moyen terme devant rejeter ses eaux usées dans cette installation.

Dans le cas où la charge à traiter devait dépasser la limite des 3 500 EH étudiés dans le dernier projet, il sera alors nécessaire d'envisager un aménagement plus important du site avec notamment la création d'une file eau (bassin d'aération et clarificateur) et d'une centrifugeuse supplémentaire s.

Par ailleurs, compte tenu des problèmes d'odeurs générés par la filière boue installée en 2010, il conviendrait de mettre en œuvre une unité de désodorisation similaire à ce qui a été réalisé sur la station de Bellefontaine.

#### 2.11.2. SYNTHESE DES ACTIONS LES PLUS IMPORTANTES A MENER SUR LES OUVRAGES

COMMUNES	LIEU	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE PAR LE SCCCNO
TOUTES LES COMMUNES		Mettre en place la télésurveillance sur les PR et stations d'épuration (projet déjà transmis par la SME au SCCCNO)
BELLEFONTAINE	Corossol	Nombreuses non conformités réseau : regards fissurés, couvercle en béton non étanches et très lourds
	Cheval Blanc	Diagnostic réseau à réaliser
	Step Bourg	Remplacement du débitmètre et de la sonde redox.
	PR du Bourg	Mise en place d'un système anti-chute
	Fond Boucher	Diagnostic à réaliser du réseau gravitaire en amont step
CARBET	Plage	Remplacer des tampons de regards non étanches
	Fond Savane	Remplacer une partie du réseau
	PR Fond Capot	Mettre en place un portail
	PR Poste Coin	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Dispensaire	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Fromager	Mettre en place un système anti-chute
	Step (lagune)	Mise aux normes de la step et augmentation de la capacité de traitement
	Step Bout Bois	Mettre en œuvre un accès par voie bétonnée

COMMUNES	LIEU	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE PAR LE SCCCNO
CASE PILOTE	Quartier Choiseul	Remplacer des tampons en béton très lourd
	PR du Port	Mettre un clapet anti-retour sur le trop-plein
	PR Petit Fourneau	Mettre en place une clôture
	Step de Maniba	Mettre en place un auvent pour la benne à boue et réparer la clôture
	Step de Fond Boucher	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement et modifier le système d'aération

PRECHEUR	Step	Création d'une nouvelle unité et suppression des mini-steps
	Step Charmeuse 1	Aménager des points de prélèvement, sécuriser les passerelles des 2 bassins et réparer la clôture et le lit de séchage suite au glissement de terrain
	Step Charmeuse 2	Aménager des points de prélèvement et réparer la clôture suite au glissement de terrain
	Step Coquet	Aménager des points de prélèvement
	Step Ecole communale	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
	Step Cité Solidarité	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
	Step La Perle	Diagnostic du massif filtrant à réaliser. Mise aux normes de l'installation du débitmètre
ST PIERRE	Réseau	Réaliser les travaux sur les tampons et les tronçons Rte Nationale et rue Victor Hugo suite à diagnostic fait par SME
		Mise aux normes de la step et augmentation de la capacité de traitement

#### **2.11.2.1. Télésurveillance des sites**

La SME a proposé au SCCCNO en novembre 2006, un projet d'équipement en télésurveillance de 10 postes de refoulement et une station épuration (Step Maniba).

La mise en place d'une télésurveillance permettra au travers des alarmes et des informations de fonctionnement des ouvrages :

- une plus grande rapidité d'intervention en cas de panne ;
- une sécurité de fonctionnement des installations par un suivi journalier et des bilans hebdomadaires/ mensuels ;
- une aide à la maintenance ;
- une meilleure identification et quantification des eaux parasites.

**A la lumière de deux incidents survenus sur le poste entrée eaux brutes de la station de Maniba (06/10/2009 et 02/03/2010), il devient urgent de mettre en œuvre ces équipements afin de garantir une meilleure réactivité en cas de dysfonctionnement des ouvrages télésurveillés.**

#### **2.11.2.2. Schéma Directeur d'Assainissement**

Le Schéma Directeur Assainissement lancé par le SCCCNO en 2007 a été terminé en 2008.

**Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :**

- identifier et diagnostiquer l'état des milieux aquatiques, déterminer l'impact des différents types de rejet sur ces milieux ;
- diagnostiquer l'état du réseau d'assainissement des communes, définir et quantifier les dysfonctionnements ;
- établir un programme pluriannuel de travaux chiffré et hiérarchisé permettant de répondre aux insuffisances constatées et aux contraintes du milieu naturel ;
- faire un état des lieux des systèmes d'assainissement autonomes existant sur le territoire du syndicat et envisager les besoins du SCCCNO pour répondre à ses obligations de contrôle et de gestion de l'assainissement non collectif ;
- proposer pour l'ensemble du syndicat **un schéma directeur d'assainissement** intégrant les perspectives de développement, PLU... et respectant la réglementation en vigueur.

**Il convient cependant de noter que cette étude doit être validée par le Conseil Syndical, afin de statuer sur les orientations définitives données au service de collecte et de traitement des eaux usées.** La SME reste en attente des conclusions.

## **2.12. Evolution de la réglementation**

### **2.12.1. SERVICES PUBLICS**

#### **POSSIBILITE D'UNE TAXE POUR FINANCER LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES**

**> Décret 2011-815 du 6 juillet 2011 relatif à la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines**

#### **RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES PME**

**> Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, art. 37**

#### **AIDES AUX USAGERS DE L'EAU EN DIFFICULTÉS**

**> Loi n°2011-156 du 7 février 2011 relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement (JORF n°0032 du 8 février 2011 p. 2472)**

**1/ Nouvelle possibilité de subvention au FSL :** A partir du 1er janvier 2012, les services publics d'eau et d'assainissement peuvent attribuer une subvention au fonds de solidarité pour le logement (FSL), pour contribuer au financement des aides attribuées aux personnes se trouvant dans l'impossibilité de payer leur facture d'eau ou les charges collectives afférentes. Cette subvention est plafonnée à 0,5 % des montants hors taxes des redevances d'eau ou d'assainissement perçues. Une convention doit être passée avec le gestionnaire du FSL pour encadrer le versement de cette subvention.

Cette disposition complète la possibilité déjà existante pour les gestionnaires d'eau et d'assainissement de contribuer au FSL, selon des modalités fixées dans une convention à passer avec le département (art. 6-3 de la loi 90-449 du 31 mai 1990). Cependant, cette contribution prend généralement la forme d'abandons de créances, qui ne peuvent bénéficier qu'aux logements comportant une individualisation de la fourniture en eau.

La nouvelle loi permet d'élargir les aides au paiement des charges des logements collectifs. Elle permet également expressément de financer la subvention au FSL par les redevances d'eau et d'assainissement.

**2/ Information du maire et du centre d'action sociale :** La demande d'aide est notifiée par le gestionnaire du fonds au maire et au centre communal ou intercommunal d'action sociale. Ceux-ci peuvent communiquer au gestionnaire du fonds toute information en leur possession susceptible d'éclairer ce dernier sur les difficultés rencontrées par le demandeur.

### **2.12.2. STATIONS D'EPURATION**

#### **STATIONS D'EPURATION ET MICROPOLLUANTS : MODALITES DE MISE EN PLACE D'UNE SURVEILLANCE DES EAUX REJETEES**

**> Circulaire du 29/09/2010 relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées (BO MEDDTL du 25/11/2010)**

**Les STEP sont désormais visées :**

> Seules sont concernées les STEP domestiques relevant de la rubrique 2.1.1.0 de la nomenclature Eau : le maître d'ouvrage de la STEP devra procéder ou faire procéder à la surveillance des substances inscrites sur une liste pendant un an (surveillance initiale) puis à l'issue d'un rapport, procéder à la surveillance régulière des substances considérées comme significatives car dépassant un certain seuil (inscrit dans la circulaire).

> Les arrêtés d'autorisation préfectoraux seront modifiés en ce sens pour intégrer cette surveillance : il est possible, lors de la transmission du projet d'arrêté préfectoral, de motiver le refus de suivre une substance par des résultats de mesures passées démontrant qu'elle n'existe pas dans les rejets.

> 2 campagnes :

. les STEP > ou = à 6000 kg de DBO5/j : lancement en janvier 2011

. les STEP > ou = à 600 kg de DBO5/j et < à 6000 kg de DBO5/j : lancement en janvier 2012

> Les prescriptions techniques de prélèvement, de mesures et d'analyses sont fixées par la circulaire. Il n'est pas possible d'utiliser les dispositifs de prélèvements existants dans le cadre de l'auto-surveillance pour le suivi de ces substances pour des risques de contamination. Les laboratoires doivent être sur une liste de l'INERIS et agréés.

> Enfin, si cette donnée ne figure pas dans l'arrêté d'autorisation, un débit mensuel d'étiage de fréquence quinquennale sèche peut être définie (QMNA5) ou par défaut un débit d'étiage de référence au milieu récepteur estimant le QMNA afin de permettre au bout de 1 an l'arbitrage entre les substances significatives et les autres.

#### 2.12.3. DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

#### MODALITÉS DE TRANSMISSION DU FICHIER DES ABONNÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

> **Décret n° 2011-1907 du 20 décembre 2011 fixant les modalités applicables à la transmission par le délégataire au délégué des supports techniques nécessaires pour la facturation de l'eau**

#### TRAVAIL DISSIMULÉ : OBLIGATION D'UN ARTICLE SUR LES SANCTIONS DANS LES MARCHÉS PUBLICS ET DSP

> **Article L. 8222-6 du code du travail modifié par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit**

#### 2.12.4. MARCHES PUBLICS

#### RÉFORME DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

> **Décret n°2011-1000 du 25 août 2011 modifiant certaines dispositions applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique**

Un décret paru en août 2011 permet :

> la possibilité de présenter des variantes sans offre de base (sauf mention contraire dans le dossier de consultation).

> l'introduction de contrats globaux de performance pouvant associer conception, réalisation et exploitation/maintenance sans allotissement, et avec une rémunération à la performance.

#### DISPENSE DE PROCÉDURE POUR LES ACHATS INFÉRIEURS À 15 000 € HT

> **Décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics**

Pour leurs achats de fournitures, services ou travaux, les collectivités peuvent maintenant traiter directement avec une entreprise sans mise en concurrence en dessous de 15 000 € HT. Cette dispense de procédure ne doit toutefois pas conduire à des abus, notamment par la contractualisation systématique avec un même prestataire (art. 28 du code des marchés publics).

Pour rappel, ce seuil de dispense de procédure avait été relevé de 4 000 à 20 000 € HT par le décret du 19 décembre 2008. Mais le seuil de 20 000 € HT avait été annulé par l'arrêt "Perez" du Conseil d'Etat du 10 février 2010 et était revenu depuis à 4000 € HT.

En ce qui concerne les achats pour lesquels les collectivités ont la qualité d'entité adjudicatrice (ou opérateur de réseaux), notamment les achats relatifs à l'eau potable, le seuil de dispense de procédure établi à 20 000 € HT par le décret du 19 décembre 2008 n'a pas été modifié.

Les dispositions du décret sont applicables à partir du 12 décembre 2011, à l'exclusion des contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication antérieurement à cette date.

## **SEUILS EUROPÉENS DE PROCÉDURES FORMALISÉES RÉVISÉS À LA HAUSSE**

**Règlement n°1251/2011 du 30 novembre 2011 modifiant les directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leurs seuils d'application pour les procédures de passation des marchés**

A partir du 1er janvier 2012, de nouveaux seuils déterminent l'application des procédures formalisées avec publicité européenne pour les marchés publics:

- > Pour les marchés de fournitures et de services des collectivités locales : 200 000 € HT (au lieu de 193 000 € HT) ;
- > Pour les marchés de fournitures et de services de l'Etat : 130 000 Euros HT (au lieu de 125 000 € HT) ;
- > Pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices (opérateurs de réseaux) : 400 000 € HT (au lieu de 387 000 € HT) ;
- > Pour les marchés de travaux : 5 000 000 € HT (au lieu de 4 845 000 € HT).

Note : il est rappelé qu'en dessous de ces seuils, les collectivités peuvent si elles le souhaitent conclure un marché à procédure adaptée (MAPA) avec une phase de négociation.

### **2.12.5. ENVIRONNEMENT**

#### **GRENELLE II : PUBLICATION DU DECRET BILAN GAZ A EFFET DE SERRE**

**> Décret 2011-829 du 11/07/2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial**

### **2.12.6. SECURITE**

#### **PRÉVENTION DES DOMMAGES AUX RÉSEAUX**

**> LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (JORF n°160 du 13 Juillet 2008)**

**> Décret n° 2010-1600 du 20 décembre 2010 relatif au guichet unique créé en application de l'article L. 554-2 du code de l'environnement (JORF n°0296 du 22 décembre 2010)**

**> Arrêté du 23 décembre 2010 relatif aux obligations des exploitants d'ouvrages et des prestataires d'aide envers le télé-service «reseaux-et-canalisations.gouv.fr» (JORF n°0301 du 29 décembre 2010)**

**Décret 2011-762 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'application de l'article L 554-5 du Code l'environnement (JORF du 30/06/2011, p.11099).**

**> Avis du 23 juin 2011 aux exploitants de réseaux relatif à l'application de l'article R 554-10 du code de l'environnement (BOMEDDTL 2011/13 du 25/07/2011, p.136).**

## **2.13. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées**

### **• Rappel de la réglementation nationale**

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la revégétalisation.

L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Il ressort de cette réglementation que :

- le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement) ;
- une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- la qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;
- une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- la traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;
- le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances (article 9 du décret et article 5 de l'arrêté) ;
- les délais d'application sont de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

La situation actuelle est difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants.

Le seul exutoire existant à ce jour est la décharge de la Trompeuse, site qui normalement devait être fermé en 2012.

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayées par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes et veiller à la cohérence au niveau départemental.

- **Cas des stations du SCCCNO**

- La principale station de traitement d'eaux usées de BELLEFONTAINE - Bourg disposera d'une capacité nominale de traitement de 1 900 EH après les travaux de réhabilitation en cours. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec centrifugeuse pour les boues.
- La station de BELLEFONTAINE - Fond Boucher (Salle polyvalente) dispose d'une capacité nominale de 150 EH et ne dispose pas de lits de séchage, les boues sont évacuées par camion hydro cureur.
- La principale station de traitement d'eaux usées du CARBET - Bourg dispose d'une capacité nominale de traitement de 1 800 EH. Le procédé de traitement est du type lagunage aéré.
- La station de traitement d'eaux usées de CASE-PILOTE Bourg - Maniba a fait l'objet d'une réhabilitation de son ancienne filière de traitement et de la construction d'une nouvelle tranche portant la capacité totale de traitement à 7 000 EH. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec déshydratation et chaulage puis mise en décharge des boues. La filière de traitement de cette station permet de répondre aux différents points de la réglementation en vigueur par l'utilisation de la déshydratation et du chaulage. La siccité des boues peut être portée à 30 % par adjonction supplémentaire de chaux.
- La station de CASE-PILOTE - Bâti Soleil dispose d'une capacité nominale de 80 EH et ne dispose pas de lits de séchage. Les boues sont évacuées par camion hydro cureur vers celle du Bourg.
- La station de FOND-SAINT-DENIS ne répond pas aux contraintes réglementaires.
- La station de SAINT-PIERRE dispose d'une centrifugeuse pour la déshydratation des boues.
- Les quatre stations de traitement d'eaux usées du Bourg du PRECHEUR disposent d'une capacité nominale de traitement totale de 680 EH. Le procédé de traitement est du type boues activées. Elles ont fait l'objet de réhabilitation en 2003, avec le concours de la D.A.F. pour la maîtrise d'œuvre.

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

Les filières actuelles d'élimination des boues ne sont ni pérenne, ni en accord avec la nouvelle réglementation, du fait des deux contraintes suivantes :

- interdiction au 01 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- Existence d'une seule décharge fragile à Fort-de-France.

A ce jour, en matière d'élimination des boues en MARTINIQUE, des solutions sont en cours d'étude de faisabilité ou en cours de réalisation. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le Département :

**1) L'usine de compostage des boues à Ducos dont la pose de la première pierre a eu lieu en Octobre 2012.**

Le projet consistait à réaliser un investissement privé porté par deux acteurs qui seraient pleinement impliqués dans la filière d'élimination des boues :

- la SME en tant que producteur de boue ;
- le Lareinty en tant qu'utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes)

La livraison de l'usine est prévue en Mai 2013.

Les atouts principaux de ce projet sont :

- une solution rustique et fiable ;
- une excellente qualité des boues permettant une valorisation agricole ;
- un co-produit (palette broyée) en abondance localement et non traité chimiquement ;
- une réduction significative de l'utilisation des engrains chimiques pour les terres cultivées ;
- un débouché garanti en agriculture pour le compost ;
- une maîtrise du foncier pour le projet et une situation géographique permettant des économies de transport des boues et du compost ;
- une réalisation rapide de l'usine .



Usine de compostage des boues de station d'épuration – Ducos

En cours de construction – Livraison Mai 2013



Usine de compostage des boues de station d'épuration – Ducos

En cours de construction – Livraison Mai 2013



## 2) Le Centre de Valorisation Organique du ROBERT (CVO)

Le CVO produit actuellement du compost à partir de déchets fermentescibles, issus de la collecte sélective des ordures ménagères et des déchets verts. Une étude est en cours pour la faisabilité de l'admission de boues d'épuration dans l'usine, en vue de la fabrication d'un compost utilisable en agriculture.

### **2.14. L'assainissement non collectif**

RAS en 2012

## Annexes

- ☞ Organigramme de l'Agence SME Carbet
- ☞ Fiche-type d'identification des risques pour les postes de refoulement
- ☞ Liste des risques professionnels
- ☞ Document unique SCCCNO
- ☞ Liste des branchements neufs réalisés en 2012
- ☞ Liste des opérations d'entretien et de maintenance réalisées en 2012
- ☞ PV de réception et délibération de mise à disposition STEP La Perle, séance du 27/03/2012

☞ Annexes Bellefontaine

**RESEAU BOURG**

**Fiches récapitulatives de fonctionnement :**

- Poste de relèvement de la Mairie
- Poste de relèvement de Cheval Blanc
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg
- Station de traitement d'eaux usées de Fond Boucher

☞ Annexes Carbet

**RESEAU BOURG**

**Fiches récapitulatives de fonctionnement :**

- Poste de relèvement Fromager
- Poste de relèvement du Marché
- Poste de relèvement Dispensaire
- Poste de relèvement Coin
- Poste de relèvement Fond Capot
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg

☞ Annexes Case-Pilote

**RESEAU BOURG**

**Fiches récapitulatives de fonctionnement :**

- Poste de relèvement Autre Bord
- Poste de relèvement Petit Fourneau
- Poste de relèvement Port
- Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

**RESEAU DE FOND BOUCHER**

Station de traitement d'eaux usées de BATISOLEIL

☞ Annexes Fond-Saint-Denis

- Station de traitement d'eaux usées de FONDS SAINT-DENIS

☞ Annexes Prêcheur

- Station d'épuration Charmeuse I
- Station d'épuration Coquette
- Station d'épuration Ecole Maternelle
- Station Cité Solidarité
- Station La Perle Preville

☞ Annexes Saint-Pierre

**RESEAU BOURG**

**Fiches récapitulatives de fonctionnement :**

- Poste de relèvement Galère
- Poste de relèvement Roxelane
- Poste de relèvement Bourg
- Station de traitement d'eaux usées de Fond Corré

☞ Annexes Morne-Vert

**RESEAU BOURG**

**Fiches récapitulatives de fonctionnement :**

- Station de traitement d'eaux usées de La Vigie